SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Études historiques

LA RÉFORME A CHARTRES EN 1561 ET 1562[1]

THÉODORE DE BÈZE

ET LES DOCUMENTS LOCAUX INÉDITS

Les origines de la Réforme dans le Pays chartrain n'ont rien de mystérieux : l'*Histoire ecclésiastique* de Th. de Bèze les raconte en détail, ainsi que certains passages de Ch. Dumoulin; d'ailleurs, le *Bulletin* en a déjà entretenu ses lecteurs. Mais on peut se demander à quelles sources ont puisé les auteurs de l'*Histoire ecclésiastique*, et chercher à contrôler leurs assertions. A cet égard, les délibérations, encore inédites, des échevins de Chartres peuvent fournir des renseignements intéressants. Les registres originaux sont perdus, mais on en possède une copie un peu abrégée, datant du XVIIe siècle.

La fondation de l'Église réformée de Chartres en 1559 n'a pas ému les autorités locales : elles l'ont ignorée, parce que l'état précaire de cette Église à ses débuts empêchait toute manifestation publique de son existence. C'est seulement après la conjuration d'Amboise que les échevins, obéissant aux ordres du roi, font une enquête sur les Huguenots de la ville (6 janvier 1561). Ils ont soin, préalablement, d'envoyer deux délégués à la duchesse de Ferrare et de Chartres, pour lui « présenter l'humble serment et obéissance de la ville ». Ceci fait, ils démontrent au roi : « 1° Qu'il n'y a aucunes

1. Notre collaborateur a été violemment attaqué pour ses articles sur le *Siège de Chartres* et sur l'*Édit de Nantes* (*Bull.*, 1897, 281, 348, et 1898, 387) dans le *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, d'octobre 1898, ce dont nous nous empressons de le féliciter ici (*Réd.*).

émotions et assemblées illicites contre les ordres du Roy, et que les habitans vivent dans l'obéissance, foy et loyauté qu'ils doivent à Dieu et à leur souverain Seigneur.

« 2° Qu'il n'y a aucune division pour le fait de la religion chrétienne, ni aucuns scandales dans les Églises, ni images rompues.

« 3° Qu'à la vérité il y a trois ans que quelques gens de guerre passans par la ville firent du scandale dans l'Église de Notre-Dame de Chartres, et que le peuple émû de cette insolence leur résista.

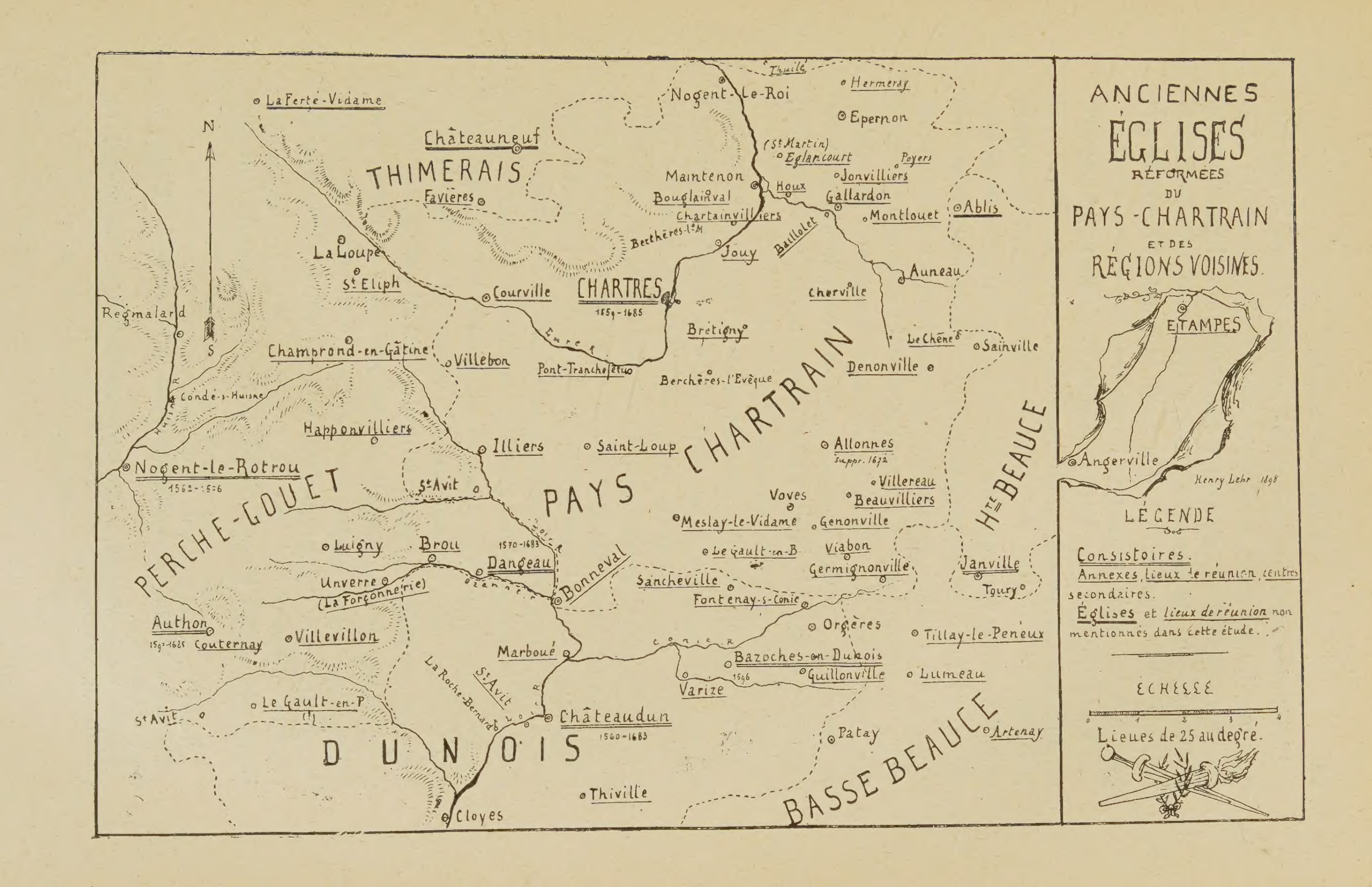
4° Que les vitres d'un vicaire d'une des paroisses ont été cassées.

« 5° Qu'une pierre fut jetée dans les vitres de l'hostel Dieu laquelle tomba dans l'Église [1].

« 6° Qu'aucuns « compagnons », au hameau de Chamblay, près Berchères-les-Pierres, ont mangé des alouettes le vendredi, que d'autres ont nuitamment chanté les « chansons » de Marot, qu'on a trouvé « un livre dans le chœur de l'Église Notre-Dame de Chartres, sur lequel estoient escrits ces mots : *Confession de ceux qui sont faussement appelés Huguenots* », et autres crimes de ce genre, dont le grave récit emplit plusieurs pages.

Le 25 avril encore, on écrit à M. le gouverneur que les « malfaiteurs de la foy » se tiennent tranquilles. Cependant, le 28, il y eut « tumulte et sédition » ; il y aurait eu des « conventicules et assemblées contre la religion chrétienne ! » et cela dans plusieurs maisons, mais le procureur du bailliage n'en a rien su, ce qui fait aux bons échevins un devoir d'attirer l'attention du présidial sur les menées des « malsentans de la foy ». Le 8 juillet enfin, il est « ordonné que MM. les Eschevins en leur mois interpelleront MM. les Grands Vicaires, official et Promoteur de la ville, de faire et parfaire les procès de ceux qui n'ont fait leurs pasques à Pasques dernier, et qui sont soupçonnés d'hérésie pour, ce fait, y estre pourvu comme de raison ».

1. L'Hôtel-Dieu était alors dans le parvis Notre-Dame; mais cette « Église » est-elle la chapelle de l'hôpital, ou bien, par suite d'un ricochet bizarre, la cathédrale elle-même?


ANCIENNES
ÉGLISES
RÉFORMÉES
DU
PAYS-CHARTRAIN
ET DES
RÉGIONS VOISINES.
ÉTAMPES
Angerville
Henry Lehr 1898
LÉGENDE
Consistoires.
Annexes, lieux de réunion, centres secondaires.
Églises et lieux de réunion non mentionnés dans cette étude.
ÉCHELLE
Lieues de 25 au degré.
N
S
La Ferté-Vidame
Châteauneuf
THIMERAIS
Favières
La Loupe
St Eliph
Regmalard
Champrond-en-Gâtine
Villebon
Condé-s-Huisne
Happonvilliers
Nogent-le-Rotrou
1562-1576
PERCHE-GOUET
St Avit
Illiers
Saint-Loup
Luigny
Brou
1570-1683
Dangeau
Unverre
(La Forçonnerie)
Authon
1592-1685
Couternay
Villevillon
Le Gault-en-P
St Avit
DUNOIS
La Roche-Bernard
St Avit
Marboué
Châteaudun
1560-1683
Cloyes
Thiville
Bonneval
Courville
CHARTRES
1559-1685
Pont-Tranchefétu
Eure
Nogent-le-Roi
Thuile
Hermeray
Epernon
(St Martin)
Églancourt
Poyers
Jonvilliers
Maintenon
Houx
Gallardon
Bouglainval
Chartainvilliers
Montlouet
Ablis
Berchères-la-M
Jouy
Bailleau
Auneau
Cherville
Brétigny
Le Chêne
Sainville
Berchères-l'Évêque
Denonville
CHARTRAIN
PAYS
Allonnes
suppr. 1672
Villereau
Voves
Beauvilliers
Meslay-le-Vidame
Genonville
Le Gault-en-B
Viabon
Germignonville
Sancheville
Fontenay-s-Conie
Conie
Orgères
Htε BEAUCE
Janville
Toury
Tillay-le-Peneux
Bazoches-en-Dunois
1596
Guillonville
Varize
Lumeau
Patay
Artenay
BASSE BEAUCE

L'*Histoire ecclésiastique* ne fait aucune allusion à ces faits de mince importance, mais, en revanche, elle signale de nombreuses assemblées entre Chartres, Gallardon, Nogent-le-Roy et Marsauceux pendant l'été 1561, dont ne s'inquiètent pas les échevins de Chartres. C'est à partir du mois d'octobre que les deux documents insistent sur les mêmes événements.

« Le cinquième jour d'octobre ensuivant, dit Th. de Bèze [1], en une autre assemblée faite au château de Bouilleval [2], la pluspart des fidèles de Chartres s'en retournans furent assaillis par les villageois de Berchère [3], ayant pour chefs leur vicaire et quelques autres prestres qui les avoient amenés au toxin. Mais à l'aide de quelques gentilshommes à cheval, ils n'en emportèrent que des coups. Cela fut cause que quelques jours après, les chanoines de Chartres, seigneurs du village de Berchère, feirent mettre en prison cinq hommes de la religion réformée, lesquels toutefois furent délivrés à caution, la cause estant évoquée au conseil privé. »

Cette échauffourée fit certainement sensation. Le 17 octobre, il y eut une assemblée des échevins, « en laquelle après ouï le discours fait des monopoles, séditions advenuës en plusieurs villes du Royaume pour le fait de la religion, et mesme ès villes circonvoisines de cette ville de Chartres, et de l'entreprise que l'on dit avoir esté faite de venir en assemblée de 3 ou 4,000 personnes prescher jusqu'en cette ville et de s'emparer de l'une des églises d'icelle, comme a esté fait en plusieurs endroits du Royaume, et que contre les ordonnances des Edits du Roy, il soit fait en cette ville et fauxbourgs aucunes assemblées et conventicules tant de nuit que de jour, et qu'on tire ordinairement des harquebuses et pistoletz en cette ville, dont il peut arriver de grands inconvénients à cause des séditions et émotions populaires à quoy est besoin de remédier diligemment. Sur quoy a esté ordonné... que toutes les portes seront tenues closes et fermées, tant de nuit que

1. Tome Ier, p. 410 ss, éd. de Toulouse.

2. Baum et Cunitz ont Bouillenal. Il faut lire *Bouglainval* (4 lieues au nord de Chartres).

3. Berchères-la-Maingot, et non Berchères-les-Pierres, comme incline à le croire M. Vesson.

de jour, réservé les portes de Saint-Michel, des Espars, Guillaume et Drouaise, qui seront ouvertes avant le jour venu et fermées avant la nuit » etc., etc. [1].

Quatorze mois plus tard, les échevins se souvenaient encore de l'incident de Berchères. Le 27 décembre 1562, six jours après la bataille de Dreux, le duc de Guise leur faisait adresser la lettre suivante [2] :

« Messieurs, j'ai commandement de Mgr le Duc de Guise de vous escrire que si le seigneur de Bouglainval en la maison où il est à présent logé vous a fait quelque foulle, comme on lui a fait entendre et empesche les passages des gens d'église ou autres allans et revenans de votre ville que vous avez envoyés devers lui avant son partement [3], afin qu'il puisse vous faire administrer Justice selon qu'il en a volonté, priant le Créateur après m'être recommandé à vostre bonne grâce vous maintenir en la sienne. Contre : Bouglainval ce 27 décembre 1562. Votre serviteur et amy Vialart. Et sur la superscription : à M[rs] les Eschevins de Chartres. »

« Sur quoy a esté répondu que le S[r] de Bouglainval est en mauvaise opinion en cette ville et ès environs pour le fait de la religion, qu'en sa maison ont esté faites plusieurs presches et assemblées, et qu'il s'est trouvé à celles qui ont esté faites ès fauxbourgs de cette ville, dont il y a information au greffe du Bailliage et décret de prise de corps qu'on envoye, et que sur le chemin de Chartres à Nogent-le-Roy [4] ont esté faites plusieurs volleries et entr'autres un marchand de Flandres a esté tué, volé et détroussé [5] sur le chemin près de la maison dudit Bouglainval dont informations ont esté faites de l'autorité du Prévost des Maréchaux de Montfort[6] et de la Juridic-

1. Souchet (*Histoire du diocèse de Chartres*, IV, 33) place ces mesures de précaution le 30 octobre. Il est possible après tout que les Huguenots, attaqués à Berchères, aient un instant songé à une revanche, sans que ce projet ait eu jamais un commencement d'exécution.

2. Il était alors campé à Nuisement, entre Dreux et Mézières (où eut lieu la bataille).

3. Dans ce pendant de la fable du loup et de l'agneau, le copiste a sans doute, ici, sauté une ligne, où le duc de Guise offre ses services.

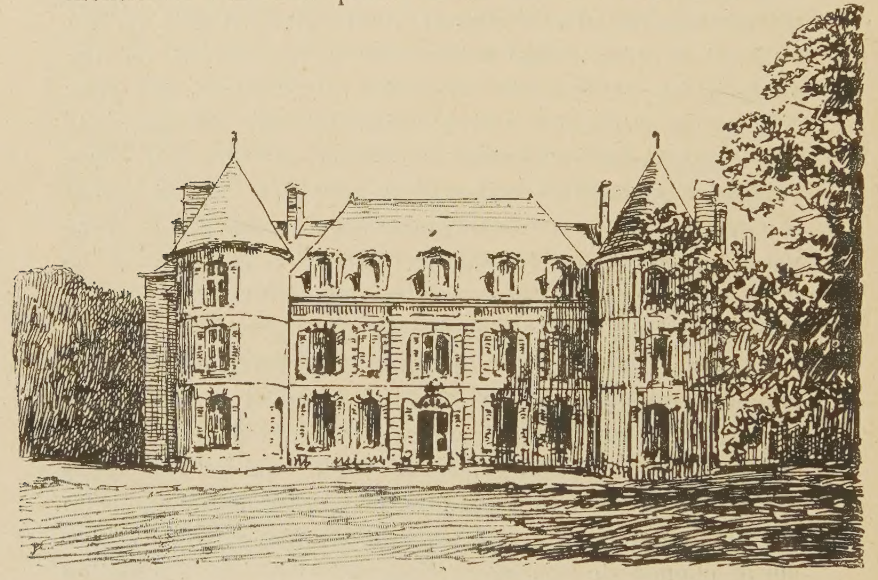
4. Ce chemin passait par Berchères-la-Maingot et Bouglainval.

5. Par qui ? ?

6. Montfort-l'Amaury.

tion ordinaire de Nogent-le-Roi, etc. A l'instant est comparu le sieur de Bois-Richeux, qui a dit et remontré que sur sa vie et sur tout son bien, le Sr de Bouglainval est huguenot et a porté les armes à Orléans, etc. [1]. »

Ce sieur de Bouglainval doit être *Charles de Gallot* (cf. *Archives historiques du diocèse de Chartres,* notice sur Bouglainval). Un *Jean de Gallot,* seigneur *de Bouglainval,* est mentionné dans deux pièces datées de 1597 et de 1620. Les



CHATEAU DE BOUGLAINVAL.

de Gallot étaient propriétaires du château de *Beauvilliers* (canton de Voves) où, d'après une note manuscrite de M. Rouiller, ils auraient « ouvert un prêche » en 1609. En 1657, Bouglainval appartenait à Louis de Sailly; les Sailly en sont restés propriétaires jusque vers la fin du règne de Louis XV. Ils ont fortement remanié le château, dont l'architecture est du XVIIIe siècle, et le plan général notoirement plus ancien.

Nous en arrivons maintenant à un événement capital pour l'Église réformée de Chartres : le 30 novembre 1561, dit l'*Histoire ecclésiastique,* « à la faveur d'environ soixante

1. Ces regrettables etc., sont dans l'original.

gentilshommes, la première assemblée se feit dans la ville en la maison du sieur de *Sausseux* [1], non sans grandes menaces du peuple irrité non seulement à cause de cette assemblée, mais aussi de ce que l'évesque du lieu [2] faisoit prescher au grand temple un moine de Sainct-Denis nommé *Verdun*, qui estoit de la religion. »

Le registre des Échevins ne dit rien de cet incident, mais il fait allusion à ceux du dimanche suivant [3]. L'*Histoire ecclésiastique* les raconte de la manière suivante : « Tost après, à savoir le huictiesme décembre, environ cent gentilshommes s'estans logés parmi la ville se rendirent en la mesme maison, et avec eux quelque petit nombre des habitans pour ouïr le sermon, où il y eut un tel tumulte avec plusieurs pierres jettées qu'à grand peine le prescheur peut-il estre entendu. Cependant cela s'écoula sans venir aux espées, mais, pour obvier à l'advenir, les gentilshommes se retirèrent par devers l'évesque, favorisant aucunement à leur cause, pour lui faire entendre l'occasion qui les avoit esmeus de venir en la ville en tel nombre ; les chanoines présidiaux au contraire, craignans que l'evesque feist quelque chose à leur préjudice, y envoyèrent aussi pour remonstrer que ceux de la religion troubloient le repos public, etc. »

Les délibérations des échevins de Chartres confirment de point en point ce récit, sauf en un mince détail : Bèze place cette seconde assemblée le 8 décembre ; c'est évidemment un *lapsus calami*. On lit en effet ceci, dans le registre des Échevins : « 7 *décembre*. Sur l'émotion et rumeur advenu *cejourd'hui* en la ville à cause d'une assemblée et presche publique qui s'est faite en une maison de la ville par aucuns gentilshommes et autres en grand nombre, ordonné qu'il sera fait assemblée générale. »

« 9 *décembre*. Assemblée générale faite en conséquence de cette émotion *de dimanche passé*, en laquelle a esté ordonné qu'on fera un voyage en cour à ce sujet. »

1. Jean Hérouard de Sausseux qui dès 1559 avait appelé le pasteur Barthélemy Causse.
2. Charles Guillart.
3. Souchet est muet sur les uns et les autres.

Comme épilogue, le 19 décembre, il est « ordonné qu'on n'ouvrira le dimanche et les festes seulement que les portes des Epars, Drouaise et Guillaume, lesquelles seront gardées chacune par douze habitans, et qu'il sera fait deffenses à requeste du Procureur du Roy à Jean de Hérouard, Sr de Saucieux et à un Italien nommé...[1]. de ne plus permettre que, dans leurs maisons, il soit fait des assemblées et presches comme celle qui s'est faite, sur les peines portées par les ordonnances du Roy ».

« Incontinent après, dit l'*Histoire ecclésiastique*, le sieur *de Monterud*, lieutenant de M. le prince de la Roche-sur-Yon au gouvernement d'Orléans, arriva à Chartres pour y entretenir la paix. » En effet, ce même 19 décembre[2], « M. *de Monterond*, lieutenant du Roi, écrit que Mrs de la Ville et de la Justice ayent à se charger et répondre des séditions, ou bien qu'il mettra en la ville 20 gentilshommes qui en cas d'émotions et séditions interpelleront Mrs de la Justice de leur donner la force de les empescher, sur quoy ordonné qu'il sera fait une assemblée générale en la Tour du Roy[3] ».

Vingt gentilshommes! les choses se gâtaient décidément; aussi, comme la crainte du gendarme est le commencement de la sagesse, les bons bourgeois de Chartres promettent d'être désormais bien sages. « 22 *décembre* : Assemblée générale en laquelle a esté conclu qu'on marquera à M. de Monterond que les habitans sont très humbles et obéissans sujets de Sa Majesté, envers laquelle ils continueront cette obéissance et qu'ils n'entendent estre séditieux et captieux rebelles; qu'à l'égard des armes, pour obvier aux séditions, ils sont prêts d'obéir et en toutes choses; qu'ils supplient qu'on les décharge desdits 20 gentilshommes et autres garnisons et de les autoriser de nommer en chacun quartier de la ville 20 ou 25 hommes ou autre nombre avec un chef, etc. »

Il y avait six quartiers; d'où il semble résulter avec une

1. *Sic.*
2. Reg. des Échevins.
3. Cette « Tour du Roy » (qui a été démolie sous la Restauration) se trouvait presque en face de l'hôtel de ville, situé rue des Changes, jusqu'à la fin de l'ancien régime.

suffisante évidence qu'un gentilhomme valait, à cette époque, au moins sept ou huit bourgeois et coûtait beaucoup plus cher. Mais c'est peut-être calomnier nos échevins que de leur prêter un tel calcul : en réalité, ils tenaient essentiellement à être les maîtres chez eux et à faire leur police eux-mêmes; il n'est même pas téméraire de leur attribuer certaines arrière-pensées, que la suite de cette histoire mettra en lumière, et que la présence des gendarmes du roi, ayant uniquement pour consigne de maintenir l'ordre, n'était pas faite pour favoriser.

Sur ces entrefaites, parait l'édit de Janvier, « suivant lequel on commença de prescher aux fauxbourgs en la maison d'un nommé *Jean Hue*[1] ». Ce fut l'occasion de nouveaux troubles; l'*Histoire ecclésiastique* raconte ces incidents : comment les fidèles furent outragés, Hue chassé, la chaire saisie et vendue, le travail rendu impossible à tous les ouvriers ou employés qui n'iraient pas à la messe (système encore en vigueur dans certaines petites villes). Il y eut par suite beaucoup de défections. « Ce nonobstant les assemblées continuoient. Ce que voyans, ils délibérèrent se saisir du ministre, ce qu'ils feirent au moins de février 1562, l'ayant trouvé en une maison de la ville avec les anciens de l'église et autres, jusques au nombre de dix ou douze qui avoient été appelés au consistoire, les chargeans par ce moyen d'avoir fait une assemblée en la ville contre l'édict du roy. »

Or que dit à ce sujet le registre des Échevins ? il renferme une série de délibérations datées du 7 février. La première est bien significative : « Mrs Jean Charpentier, chanoine de Notre-Dame de Chartres, et Pierre Le Gay, Jacobin, ont esté mandés en la chambre, auxquels on a fait entendre les Edits et ordonnances du Roy pour contenir le peuple en paix, défendant à tous prédicateurs *d'user d'aucunes invectives ou paroles en leurs sermons tendant à sédition*, et davantage au légat a esté fait remontrance de la plainte contre lui faite par aucuns, des propos qu'ils maintiennent avoir esté par lui preschés dimanche dernier, à cette cause on a prié et requis ces messieurs

1. *Histoire ecclésiastique.*

de se contenir dorénavant dans l'explication de l'Evangile sans user d'aucuns propos tendans à émotion. »

La délibération suivante décrète une levée de 150 bourgeois pour la garde de la ville et en informe le roi, pour éloigner à jamais le spectre des 20 gentilshommes. Quant à la troisième délibération, elle débute ainsi : « Sur ce qu'aucuns gentilshommes au nombre de 4 ou 500 s'efforcent s'acheminer en cette ville pour faire presche et assemblée, il est enjoint aux quarteniers autorisés par le Roi pour la garde de la ville et aux arbalestriers de se tenir prests avec leurs gens, en équipage à eux ordonnés, et aux portiers de la ville de fermer les portes à 5 heures du soir aujourd'hui ». (Suivent des mesures de détail.)

Si l'on revient au récit de l'*Histoire ecclésiastique*, il est difficile de ne pas rapporter tout ce branlebas au complot tramé pour se saisir du pasteur et des anciens de l'Église de Chartres. Que signifieraient, sans cela, ces admonestations aux prédicateurs catholiques, ces excès de zèle pour maintenir l'ordre et donner confiance aux huguenots, cette levée de boucliers, cette consigne aux portiers de la ville, cette invention d'une troupe de 4 ou 500 gentilshommes protestants (la Beauce n'en contenait pas tant) marchant sur Chartres en pleine paix, pour conquérir, l'épée à la main, les droits que l'édit de Janvier leur conférait? Si l'on observe que le 7 février 1562 était un samedi, tout ne devient-il pas clair?

On en arrivera bientôt à d'autres violences : l'*Histoire ecclésiastique* dit en quelques lignes les persécutions, les proscriptions que les protestants de Chartres eurent à endurer pendant le printemps et l'été 1562. Le registre des Échevins permet d'en suivre le détail, dans la mesure du moins où ces poursuites étaient de la compétence des autorités municipales. Le 18 avril, on ordonne des perquisitions chez les suspects « pour voir s'ils ont aucunes armes ». Le 16 juin, on « interroge en la chambre » *Michel Tronguet*, marchand à Chartres; il se défend d'être huguenot : il est chrétien, mais voilà six mois qu'il n'a été à la messe. Le 25 juin, en exécution d'un ordre du connétable, M. d'Eguilly, gouverneur de Chartres, expulse de la « ville, cité, fauxbourgs et ban-

lieue » tous les Huguenots, sans distinction de rang, d'âge ni de sexe, et leur impose une contribution pour les fortifications de la ville; 161 noms sont portés sur la liste de proscription[1]. Il est vrai que les délibérations des 18 juillet, 5 et 19 août, semblent établir que ces mesures de rigueur ne furent pas exécutées avec beaucoup de diligence; le caractère chartrain a toujours été peu porté aux violences. Le 29 septembre, ordre de loger dans les maisons des bannis les 400 hommes de garnison envoyés par le roi. Enfin, le 27 octobre, un certain nombre de personnages de marque protestent contre leur inscription sur la liste des suspects. Tout en avouant qu'ils ont été quelquefois aux prêches de la nouvelle religion, « plus par curiosité qu'autrement », le maître des requêtes ordinaire de la reine, mère du roi, *Jean de Montescot*, et sa femme, *Anne Macéas*, le conseiller au siège présidial *Jean de Beaucouché*, et sa femme *Anne de Montescot*, essayent de se faire rayer du rôle fatal et demandent qu'il soit revisé. On leur répond que la revision sera faite, mais « qu'en exécution des Lettres reçues pour mettre les Huguenots hors la ville, ils seront chassés et mis hors d'icelle et leur sera fait commandement d'en sortir, sur peine de prison et d'estre punis, mesme ceux qui avoient esté mis dehors et qui sont rentrés depuis ».

Ces sévérités n'empêchaient pas la Réforme de se répandre partout en Beauce. On y a compté plusieurs Églises importantes, dont les traces n'ont pas totalement disparu. L'Église actuelle de Chartres a pour territoire les arrondissements de Chartres, Châteaudun et Nogent-le-Rotrou : autant qu'on peut en juger, il y avait peut-être une dizaine de consistoires dans cette circonscription. Il est assez difficile de les distinguer entre eux et d'en fixer les limites, et les renseignements que, pour terminer cette étude, nous allons donner à ce sujet renferment par la force des choses une assez grande part de conjectures. Cependant, nous ne les croyons pas inutiles, ne fût-ce que pour servir de point de départ à des recherches plus précises.

1. Le registre se borne malheureusement à cette indication sommaire. Il est possible de trouver par d'autres voies une cinquantaine de noms de protestants chartrains; on les a transcrits plus loin.

M. Pannier a démontré[1] que l'Église de Chartres devait avoir eu dès l'origine un territoire considérable; nous nous rangeons à son avis, tout en corrigeant certains détails et en appuyant l'ensemble de documents nouveaux. D'un édit du 15 juillet 1689[2], donnant au bureau des pauvres de Chartres les biens du consistoire protestant, il ressort que les limites de ce consistoire coïncidaient avec celles du bailliage. Cette indication est, par malheur, moins précise qu'elle ne semble de prime abord, car, depuis longtemps, on ne sait plus quelles étaient ces limites; au milieu du XVIIIe siècle, l'avocat chartrain Janvier de Flainville, qui a amassé des montagnes de documents sur l'histoire locale, se demandait déjà si les expressions « bailliage de Chartres » et « Pays Chartrain » étaient applicables à la même région. De toute manière, si la concordance n'était pas absolue, il s'en fallait de peu, et il est permis de recourir, dans l'incertitude, aux cartes où les frontières du Pays Chartrain sont tracées.

Dans ce vaste territoire, il y avait plusieurs centres, plusieurs pôles d'attraction pour les Huguenots. Le plus ancien et le plus important était la région comprise entre le *Gallardon* et *Nogent-le-Roi*. Le pasteur a longtemps résidé à *Jonvilliers;* on s'est réuni à *Baillolet*, à *Montlouet*; il y avait de nombreux protestants à *Houx*, et en général autour de Maintenon et de Nogent-le-Roi. Les seigneurs de *Bouglainval* et de *Jouy* étaient gagnés à la Réforme; plus tard, à la Révocation, on voit parmi les fugitifs en Hollande un marquis du Perray, qui était seigneur de *Chartainvilliers*, entre Bouglainval et Jouy. Puis, il y avait Chartres et le pays voisin : *Brétigny*[3], célèbre par le traité qui suivit, en 1360, la bataille de Poitiers, faillit, en 1578, devenir un lieu d'exercice[4]. *Pont-Tranchefétu* l'a été sous le régime de l'édit de Nantes et l'est encore; beaucoup de Huguenots étaient clairsemés dans les

1. *Bull.*, 1896, p. 275. M. Pannier semble identifier Jonvilliers, Denonville, Genonville et Janville; on verra que ce sont quatre localités différentes.

2. Archives de l'Hôtel-Dieu de Chartres.

3. Hameau de la commune de Sours.

4. Reg. des Échevins, 27 mai 1578.

villages voisins[1], et jusqu'à *Meslay-le-Vidame*, propriété de la maison de Vendôme. Un autre centre encore, c'est *Favières-au-Perche*, où M. Roullier a vu autrefois les débris du temple et où il a copié d'intéressants actes d'état civil. *Courville* n'est pas éloigné de là; on y trouve des Huguenots jusqu'en plein XVIIIe siècle[2]. Bien plus au sud, s'élève *Illiers*, mentionné dans l'*Histoire ecclésiastique* dès 1559; Illiers où les Scalberge, les derniers pasteurs de Chartres avant la Révocation, avaient une maison qui porte encore leur nom. D'après des renseignements plus vagues, il y aurait eu des Réformés à



FERME SCALBERGE.

Gault-Saint-Denis, tout près de Meslay-le-Vidame. Il y en avait certainement autour de *Bonneval*, mais à quelle Église les rattacher? Bonneval est tout à l'extrémité du Pays Chartrain, presque enclavé dans le Dunois, et se trouve à deux lieues de Dangeau. Les archives locales, qui n'ont pas encore été fouillées, contiennent sans doute la clé du mystère.

Il y avait une Église de fief à *Allonnes*, qui était encore dans

1. A Saint-Loup, notamment, bien que le hameau du Temple, que M. Roullier cite comme lieu de culte protestant dans ses notes manuscrites, semble plutôt tirer son nom d'une maison de Templiers voisine.

2. Un nommé Doromet y aurait abjuré en 1787 (Roullier, notes manuscrites).

le Pays Chartrain et a possédé un temple jusqu'en 1672. Près d'Allonnes, se trouve *Villereau*, qui appartenait à Charles Dumoulin, et *Beauvilliers*.

Y a-t-il eu un consistoire à *Denonville*, autre village du Pays Chartrain, propriété de Pierre de Brizay? *Le Chêne* (commune de Sainville) et *Cherville* (commune d'Oinville-sous-Auneau), lieux de réunion des Huguenots, sont dans le voisinage.

Et *Genonville*[1], avec les groupes plus ou moins compacts de *Viabon*, de *Germignonville*, de *Sancheville?* Si M. Pannier a raison et si le bailliage de Chartres s'étendait jusque-là, ces trois centres environnés d'annexes n'ont pas été des Églises « dressées ».

Pour *Janville* et les villages voisins de *Lumeau* et de *Tillay-le-Peneux*, c'est une autre question: nous ne sommes plus ici dans le Pays Chartrain, dont la frontière est d'ailleurs fort sinueuse. *Le Puiset* (voir ci-dessus, p. 477) est aux portes de Janville.

Dangeau a été une Église fort importante, ainsi que *Châteaudun*[2], qui avait pour annexes *Marboué* et peut-être *Thiville;* sûrement *La Roche-Bernard*, dans la paroisse de Saint-Avit (aujourd'hui Saint-Denis-les-Ponts).

Bazoche-en-Dunois n'était pas moins considérable; c'est là que devait naître Jacques Lenfant. *Une* seule des familles huguenotes du village est restée fidèle à sa foi, mais par contre les débris des grosses communautés de *Guillonville*, *Varize*, *Fontenay-sur-Conie*, etc., forment encore aujourd'hui le noyau de l'Église de Gaubert[3].

Dans le Perche, outre Dangeau, qui était comme pincé entre le Pays Chartrain et le Dunois, il y avait l'Église d'*Au-*

1. Hameau de la commune de Voves.

2. Les ruines du temple de Châteaudun existent encore; les pères récollets, qui l'ont détruit en 1696, ont trouvé sa bibliothèque bonne à prendre; ils ont, notamment, « inscrit au catalogue » de leur bibliothèque un exemplaire de l'*Institution de la Religion chrétienne* (éd. Philibert Hamelin, Genève, 1554) qui porte encore, d'une écriture du XVI[e] siècle, la mention *Chambre consistoriale*, et est aujourd'hui en ma possession.

3. C'est par erreur que les noms de Guillonville et de Fontenay-sur-Conie n'ont été soulignés que d'un trait sur notre carte.

thon, qui semble avoir été fort étendue. Son pasteur a certainement desservi *Couternay*, *Luigny*, la *Forsonnerie*, *Villevillon*, *Champrond-en-Gâtine*, *Toucheronde*, *Saint-Eliph*, peut-être *Villebon* et *Brou*.

Enfin, mentionnons *Nogent-le-Rotrou*.

L'Église de Chartres, dans ses limites actuelles, a donc eu un beau passé; puisse-t-elle avoir un bel avenir.

HENRY LEHR.

APPENDICE

A défaut de la liste de 161 proscrits du 25 juin 1562, voici quelques noms de protestants chartrains, mentionnés entre 1560 et 1590 dans le registre des Échevins et ailleurs[1] :

Aubert, Adrien, sergent et archer du vice-bailly, 7 mars 1589.

Baudo, Michel, dit Furet ; 7 et 21 mars 1589.

Beaucouché (Jean de), marié à *Anne de Montescot;* 27 octobre et 10 novembre 1562.

Bélot, Léger ; 21 décembre 1589.

Bellois ou *Belois*, Mathurin ; 1589 *passim*.

Bichot, Thomas ; 2 octobre 1567.

Boisbissay (de) ; 21 mars 1589.

Bouglainval (Charles de Gallot, seigneur de) ; 27 décembre 1562.

Brémont, Mathurin ; 21 mars 1589.

Brière, Étienne, facteur de Mlle de Jouy ; 6 février 1589.

Bruneau, Louis, cordonnier ; 7 mars 1589.

Chauvet, Michel, « homme aisé » ; 20 juin 1589.

Cheneaux ou *Le Cheneaux*, Jean, conseiller au présidial ; 27 octobre et 27 décembre 1562.

Chéron, Charles, élu, homme d'affaires de Mlle de Loché ; 1589 *passim*.

1. Nous indiquerons par une simple date le renvoi au registre des Échevins.

Cheverny (de), chancelier du roi de Navarre, propriétaire d'une ferme à Gallardon ; 1590 *passim.*

Cheveux, Pierre, lieutenant particulier aux bailliage et présidial de Chartres, 15 mars 1589.

Chollet, Gilles ; 2 octobre 1567. Le 2 juin 1871, inhumation d'un Jean-Louis Chollet à Pontgouin.

Chollet, D^lle^ Antoine, veuve du s^r^ de *Beaujoyeux* ; 21 mars 1589.

Cottereau, Martin, « homme aisé » ; 20 juin 1589.

De la Croix, Jean, sergent extraordinaire et archer du vice-bailly ; 7 mars 1589.

Dolandon, René ; 2 mars 1589.

Drappier, Pierre, apothicaire. Le 28 octobre 1563, on saisit chez lui une Bible et divers livres d'édification (entre autres un sur la musique) ; fournit pendant le siège de 1568 pour 15 l. t. de remèdes aux assiégés ; condamné par la Ligue le 21 décembre 1589, malgré son « vieil et caduc aage », pour avoir fait passer des remèdes au capitaine *Bast* à Denonville, par l'entremise de Léger Belot, et pour être détenteur d'un Nouveau Testament, « et autres livres hérétiques ». Il avait un jardin « hors la porte des Epars » (27 mai 1578) et fort peu d'argent comptant.

Dubois, Simon, 2 octobre 1567.

Du Cormier, Daniel, chanoine ; convaincu d'hérésie et spolié de 20 pièces de vin par la Ligue (19 juillet 1589).

Du Marchais, Antoine ; 15 décembre 1589.

Foynard, Charles, avocat ; Bible saisie chez lui le 1er février 1564.

Goullet, Jacques, conseiller ; 22 mai 1590. La maison « de la Tête Noire », qu'il avait rue au Lait, existe encore.

Goullet, Nicole, procureur du roi à Chartres ; octobre et novembre 1590. Sa femme est une *Deslandes*.

Guillart, Louis, évêque de Chartres, devint huguenot. Son frère *Charles*, qui lui succéda, fut fortement soupçonné d'hérésie ; 10 octobre 1567.

Hubert, Guillaume, élu ; 15 décembre 1589.

Hue, Jean (*Hist. ecclés.*).

Jary, Nicolas, tailleur, « homme aisé » ; 20 juin 1589.

Jouy; l'*Histoire ecclésiastique* parle des assemblées tenues dans le château du seigneur de Jouy. Spolié par la Ligue en 1589.

Juglet, Baptiste, seigneur de la Motte, au service de Condé; 15 mars 1563.

Leblanc, Adam (Lépinois, *Histoire de Chartres*, II, 313).

Leboullanger, Thierry, maître tixier en draps, serges et estamets; 17 mars 1589.

Lapoustoire, Macé, conseiller aux bailliage et présidial de Chartres, 16 mars 1589.

Lemaire ou *Lemaure*, Pierre; 2 octobre 1567, 27 mai 1578, 9 mars 1589. Propriétaire d'un jardin derrière l'abbaye Saint-Jean-en-Vallée et d'une maison rue Saint-Père, « près la Croix-de-Beaulieu », qui existe certainement encore, mais qu'il est difficile d'identifier.

Le Maréchal, Jacques, mercier; 7 mars 1589.

Lerousse, Nicole, prévôt à Chartres; 8 janvier 1591.

Lerousse, Léonor, fille du précédent et femme de *Guy Robert*, 9 janvier 1591.

Leroy, Mathurin, conseiller au présidial; mars 1589.

Levasville (de) ou *Loüasville*; décembre 1589.

Ligneris. Un *René de Ligneris* fut tué à la bataille de Dreux. Nous ne savons quelle était sa parenté avec le Ligneris, seigneur de Morancez, tracassé le 27 janvier 1583, et qui, rallié d'abord à la Ligue, la trahit en 1590. Le nom de Ligneris a certainement dû figurer dans la liste de suspects de 1562.

Loché (D^{lle} de); propriétaire d'un jardin « devant le monastère des Filles-Dieu » (27 mai 1578). Rançonnée par la Ligue en 1589.

Maligny (Jean de, seigneur de Ferriéres), n'est pas mentionné dans le Registre des Échevins. Son père y est nommé une fois (1548).

Masson, Madeleine; 17 mars 1589.

Montescot. Un M. de Montescot, « avocat au conseil privé » est mentionné le 13 décembre 1552; est-ce Jean de Montescot, mari de *Anne Macéas*, dont il est question plus haut? Le 15 octobre 1578, mention d'un Montescot « notaire et secrétaire du roi ». Est-ce *Claude de M.*, chargé de missions de confiance par la ville de Chartres les 30 juin et

11 novembre 1587, trésorier du roi, spolié et rançonné par la Ligue en 1589? Il écrivit une fort belle lettre aux autorités de Chartres le 15 juin 1589, pour les rappeler à leurs devoirs, et intenta un procès à la ville en 1591, pour recouvrer ses biens. L'hôtel qu'il possédait à Chartres et qu'il fit restaurer en 1614 est aujourd'hui la mairie.

Noël, Pierre; 2 octobre 1567.

Palaiseau (De); 15 décembre 1589.

Pasteau, Claude (Lépinois, *Histoire de Chartres*, II, 313).

Pételard, Mathurin, geôlier. Tué dans une rixe le 15 octobre 1567.

Petit, Étienne; 9 octobre 1567.

Poussemotte, Jean, orfèvre, « homme aisé »; 20 juin 1589.

Poypon; 9 octobre 1567.

Renard, Hugues, dit Saint-Martin (*Hist. ecclés.*, I, 409).

Rossignol, Antoine; 21 mars 1589.

Rotrou, Jérôme, sergent à cheval, « homme aisé »; 20 juin 1589.

Sausseux; Jean Hérouard de Sausseux est mentionné plus haut. Sa famille, qui ne fut point épargnée par la Ligue, fut, de 1550 au milieu du XVIIe siècle, à la tête du mouvement de la Réforme en Beauce.

Tronguet, Michel, marchand; 16 juin 1562.

Villiers (François de), procureur; 7 mars 1569.

Vovelles, Gervais; 3 novembre 1590. Le nom de Vovelles existe encore; la filiation est *a priori* assez probable.

HENRY LEHR.

LES ROUTES DE L'EXIL

ITINÉRAIRES SUIVIS PAR LES FUGITIFS DU LANGUEDOC A LA RÉVOCATION[1]

VI. — Du Languedoc à Lyon par la montagne.

Nous avons déjà vu quelques fugitifs du Castrais prendre la direction de Montpellier et du Rhône. D'autres passèrent

1. Voy. plus haut, p. 561-593.

par la montagne pour arriver à Lyon. Berger, allant à Castres chercher MM. Ricard, Boudon et Duclerc, leur donne rendez-vous sur la route d'Albi, à Réalmont, « hors la ville, au « logis du *Buisson ardent* autrement au *Moïse* ». Quelques mois plus tard (octobre 1688) une nouvelle compagnie sort de Castres[1] : Martin; Julien Aymet, sa femme, ses deux filles, un garçonnet de 8 ans ; Anne de Trantoul, femme de Dupred, « sargier », Anne Batude de Puylaurens, et Pagès, « garçon « chirurgien ». A Loustalnau (?) elle est rejointe par son guide Jean Brouillet, de Millau, revenu de Genève à Castres exprès pour ce commun voyage. « Quand ils approchaient « de quelque village, Brouillet les faisait séparer, tantôt les « hommes ensemble, tantôt autrement; il leur indiquait les « cabarets où il fallait aller loger, les autres payaient la « dépense pour lui. » Le guide conduit ses gens au Valdaryé (?) « à deux lieues de Castres[2] » et là leur fait prendre le chemin de Rodez. Le lendemain les huit voyageurs sont arrêtés à Cros de Cami, « consulat de Saint-Marsal[3] en « Rouergue ». C'était bien la route qu'avait suivie déjà Berger, qui inscrit à ses dépenses : « *couche à Réalmont...; couche de Rodez; cordes et clous à Layolle...* »

De Laguiole, au pied des montagnes d'Aubrac, il a continué très probablement par Chaudesaigues (Cantal), Fournels; à Saint-Chély-d'Apcher, il a pris le chemin que Jean Coulomb dans sa course vers Paris avait laissé à sa droite, et s'est dirigé vers Saugues et vers le Puy, centre de toutes les routes des hauts plateaux. Il se tenait au Puy de grandes foires dont les protestants prenaient prétexte pour courir le pays avec moins de risques. Un habitant de Sommières, Pierre Ferussier, dans une lettre qu'il adressa de Genève le 28 octobre 1685 à l'un de ses parents resté dans le royaume[4] et où il donnait « le détail des provinces qu'il a passées », écrit :

1. Arch. Langued., C. 167, dossier Jean Brouillet.
2. *Castres* ne serait-il pas une erreur, pour *Albi?* En ce cas, il faudrait lire *Valderiès*, qui est sur la route de Castres à Rodez.
3. Sans doute Saint-Martial, près de Naucelle (Aveyron).
4. Arch. Langued., C. 163. Dossier Codurc.

« Premièrement les Sevene les plus méchant[1].
« L'Auvergne.
« Le Gévaudan.
« Fores (Forez). »

Quelques mois après, le régent Pierre Faïsses, de Soudorgues, après des hésitations, des marches et des contremarches qu'il a rapportées dans ses *Mémoires*[2], se décida, lui aussi, à partir d'Anduze avec son frère pour le Puy. Ses étapes successives sont : *Concoules* (entre Genolhac et Villefort), *la Salvetan* (la Salvetat, deux lieues au nord de Pradelles) et *Villeneuve* (serait-ce Villevieille, une lieue avant Yssingeaux?). On remarquera qu'il ne loge pas dans les bourgs les plus importants. Le chemin, pour rude qu'il fût, n'était pas plus sûr que les autres. Pierre Ferussier écrit bien que jusqu'en Suisse « pendant plus de cent trente lieues, « il a toujours, grasse au Bon Dieu tenu retrete parmi les « loups, qui ont été toujours des agneaux à son égard ». Mais, hélas, les loups n'ont pas été des agneaux pour Antoine Lassalle, de Millau, conduit en octobre 1688 devant le juge de Marvejols[3]. Il avait quitté depuis quatre ans la maison de son père, drapier à Millau, pour se retirer à Genève; après y être resté sept mois, avoir ensuite demeuré en Suisse, « où « il roula de ville en ville », il s'était marié et fixé au Locle. Enfin en avril 1688 il s'était retiré dans la ville de Manem (Manheim) en Palatinat. Il y avait appris la mort de son père et immédiatement était parti, pour venir chercher à Millau ses deux sœurs. Une seule avait consenti à le suivre « pour aller vivre ensemble en liberté », et il la conduisait à la frontière avec une jeune fille de ses amies, Anne Compain, dont les parents étaient déjà en Suisse, quand il fut arrêté. Accusé d'avoir déjà mené hors du royaume des gens de Millau, « les demoiselles de Malhole, Demolin et autres » il nia fortement. Nous ne savons quelle fut l'issue du procès, mais nous la devinons, hélas ! sans peine. Lassalle se proposait

1. *Michan*, en patois : mauvais.
2. *Bull.*, XXVII, p. 458.
3. Arch. Langued., C. 167. Affaire Lassalle.

sans doute de gagner la Suisse par le Gévaudan. Il nous est impossible d'ailleurs d'établir des itinéraires détaillés pour la région : Berger nous apprend « qu'on passe partout en Au- « vergne en évitant la ville du Puy ».

Le même guide va nous fournir quelques renseignements précis sur le pays accidenté qui s'étend du Puy au Rhône. L'année de son arrestation (1688), il avait quitté Vals, et après avoir passé l'Ardèche sur le pont d'Aubenas, par Largentière et Alais, il était descendu sur Uzès et Nîmes. Pour retourner à Vals, où il devait prendre du monde, il fit choix d'une autre route, celle d'Anduze, et de Saint-Roman-de-Tousques. A Saint-Roman, laissant Florac à l'ouest, il était monté à Saint-Maurice-de-Ventalon, dans l'intention de franchir le mont Lozère et d'entrer à Villefort. Son valet fut pris à Saint-Maurice, il fut pris lui-même à Saint-Roman deux jours après. Ce fut son dernier voyage. Les nouveaux convertis de Vals, qui n'ignoraient pas ce que souvent les étrangers venaient faire aux eaux, avaient fourni à Berger deux itinéraires qu'on trouva sur lui. Un premier permettait d'atteindre directement le Rhône au Pouzin par *Boulogne*, *Lestretrenger* (?) (serait-ce l'Escrinet, entre Boulogne et Privas ?) et *Chomeyrac*. Voici le second qui, en sens opposé, allait retrouver dans la montagne les chemins du Puy à Lyon :

Vals.	
Rioutor	Rieutord, sur la Loire près de sa source.
Le Monastier, ensamble	Le Monastier, Haute-Loire.
Chaffy (?)	
Monfacon	Montfaucon.
St Dedier	Saint-Didier-la-Seauve.
Ste Colombe	Sur la rive droite du Rhône en face de Vienne.

De Saint-Didier à Sainte-Colombe, il fallait suivre les vallées alors fort paisibles du Chambon, de Saint-Étienne et de Rive-de-Gier, qui sont devenues comme une immense rue semée de mines de houille et d'usines. On pouvait, au lieu de descendre au bord du fleuve en face de Vienne, continuer vers Lyon par *Saint-Chamond*, *Les Maisons-Neuves* (le Logis

Neuf), le *Batart*, et *Brenie* (Brignais) comme le porte encore une note de Berger. Enfin dans les papiers du même guide, un dernier itinéraire en Vivarais, longe le Rhône depuis *Saint-Just* (près de l'embouchure de l'Ardèche) par le *Bourg* (Saint-Andéol) et Tournon, monte par *Cremolière*[1] jusqu'à *Nonay* (Annonay), plus loin, par *Chiony* (peut-être Chalanay[2], une lieue au sud de Givors) retrouve le fleuve, et pénètre enfin dans Lyon en passant par *Miliery* (Millery).

VII. — La vallée de l'Isère.

Il nous faut encore une fois revenir sur nos pas, et avant de quitter définitivement Lyon pour la Suisse, avec les émigrés qui s'y sont arrêtés, suivre quelques Languedociens qui vers Valence ont laissé le fleuve pour remonter la vallée de l'Isère. Ceux-là ont quitté la route vers Loriol, comme nous l'apprennent une route de Nadal, et une autre de Berger.

La route de Nadal, comme toutes celles qu'il avait en sa possession, part des environs d'Alais :

Il faut passer au Port d'Ardoize	L'Ardoise en face d'Orange (voir plus haut).
Montalimar	
Lauriol	Loriol. La route ordinaire de Grenoble partait de Valence et passait l'Isère au Bourg-du-Péage. L'itinéraire évite ces deux agglomérations dangereuses.
Cret	Crest, sur la Drôme.
Chambrun	Très probablement : Chabeuil. L'itinéraire revient de Crest dans la plaine de Valence, et longe les derniers contreforts des Alpes du Dauphiné.
Montalier	Montelier, dans la plaine de Valence.
Lescancier	L'Écancière, sur la rive gauche de l'Isère.

1. *Cremolière* est une ferme, sur la route de Tournon à Annonay.
2. *Chalanay* est dans la montagne. Peut-être *Chiony* est-il *Chavanay*, plus au sud, et sur le Rhône.

Au port de Périer, passer l'Issères.	Périer, au sud de Saint-Lattier.
A S. Marselin éviter la ville demander la Ferierie hoste dans la ville, auquel on peut s'informer, lequel vous donnera de lumières.	Saint-Marcellin. Lire probablement : la Ferrière.
Le port de Trelin	L'itinéraire revient sur la rive gauche à Trellin, au sud de Vinay, pour éviter le chemin ordinaire.
Costoier la montagne a S. Gervaix	
S. Quentien	Saint-Quentin.
A Sassenage	A une lieue de Grenoble.
et à Grenoble. Eviter la Porte de France de ceste ville et passer le port du Draix pour entrer à la Porte de Biaune. Loger chés la deligence rue des Clers, demanmander Monsieur Lanterne quy loge dans le mesme cabaret, qui fournyra au nécessaire.	Le Drac, au sud et à l'ouest de Grenoble. La porte de Bonne, qui est en effet en face de la route de Valence.

La route de Berger est la continuation de celle que nous l'avons vu suivre de Montpellier à Saint-Nicolas, Bagnols, Saint-André-de-Roquepertuis et Montélimar. Il note ses dépenses :

A Loriol...	
Le passage de la Drôme...	Sans remonter la Drôme jusqu'à Crest, il se contente d'éviter Valence en appuyant à l'est dans la plaine.
A Foconnières...	Fauconnières.
A la Gonchère (?)	
[passage] de l'Isère...	La ligne suivante indique qu'il rejoint Saint-Marcellin par des sentiers.

pour les hommes qui servent de guide...	
A Saint Marselin...	
Moiren...	Moirans. C'est la route ordinaire, sur la rive droite.
Grenoble...	

Grenoble était suspect aux voyageurs au moins autant que Valence. Le présidial y jugea tant de fugitifs et y condamna tant de guides[1] que nous nous expliquons les précautions recommandées sur la liste de Nadal. Au commencement de 1687, Blanche Gamond rapporte qu' « on amenait tous les « jours les gens qu'on prenoit sur les frontières, tellement « que la prison était pleine ». Il y avait quatre-vingt femmes et quarante hommes dans deux basses fosses. La prisonnière ajoute : « nous ne manquions pas d'avoir des visites non pour « nous sauver, mais pour nous perdre ». Les plus opiniâtres des Réformés étaient dirigés sur Valence (*Bull.*, XVI, 431).

A Grenoble les Languedociens trouvaient des compagnons d'infortune; là, en effet, par la vallée du Drac, débouchaient les fugitifs de la vallée de la Drôme venus par Die et Glandage, ou des protestants des Églises qui entouraient le bourg de Mens[2]. On pouvait remonter l'Isère par les deux rives, dans la large vallée du Grésivaudan. La route de Nadal ne continue pas. M. Lanterne, qui devait « fournir au nécessaire », se chargerait sans doute de procurer des conducteurs aux porteurs du billet. Berger est passé par *Chaparilien* (Chapareillan). Nous avons trouvé mentionné sur l'autre rive : Goncelin[3]. Une lieue plus loin, à Montmélian, point de ralliement des Dauphinois de la Maurienne et de l'Oisans[4], on entrait en Savoie. Il fallait échapper au bureau de la douane renforcé depuis 1686 par les soldats du roi de France. Berger, qui portait pour ses compagnons et pour lui de faux passeports du vice-légat d'Avignon qu'il avait fait imprimer

1. *Bull.*, VII, 135; VIII, 297.
2. Voir quelques détails dans les premières pages de l'ouvrage de M. O. Douen : *Les Premiers Pasteurs du désert*.
3. C'est là que fut arrêtée Blanche Gamond.
4. Voir O. Douen.

tout exprès d'après un original authentique, inscrit qu'il a payé « *pour les droits* (d'entrée) *9 livres*, *3 sous*, *6 deniers* », et sa plus prochaine étape est à *Chambéry*.

VIII. — De Lyon à Genève.

De Chambéry à Genève, de Lyon à Genève, c'étaient les dernières étapes d'une route déjà longue et périlleuse. On n'entrait en Suisse que par un nombre restreint de passages, et depuis que Louis XIV avait offert ses troupes au duc de Savoie, depuis qu'elles étaient répandues dans le Chablais, les abords de Genève au nord et au sud étaient également dangereux. C'est cette dernière partie du voyage qu'il serait intéressant de connaître dans quelques-uns de ses plus menus détails. L'approche du salut rendait les esprits plus ingénieux en même temps que les corps plus résistants, et c'est à la frontière même que nous aurions à recueillir le plus de ces actes de téméraire héroïsme dont les relations de quelques réfugiés nous ont conservé le souvenir. Essayons de tirer de nos rares documents tout le parti possible.

Ce n'était pas toujours sans difficultés qu'on pouvait se procurer des guides à Lyon. Jean Coulomb, de Tornac, a beau raconter que, revenant de Dampierre, il a fait « par hasard » sur le pont de la Guillotière la rencontre d'un Savoyard qui, au cours de la conversation, lui a proposé de le mener hors du royaume, nous avons quelque peine à l'en croire. Les guides ne couraient pas les rues, et surtout ils coûtaient cher. Les trois Angély, du Vigan, ont dû revenir à Nîmes faute de ressources. Il arrivait quelquefois qu'après avoir accompagné ses gens jusqu'à Lyon, le guide refusait d'aller plus loin. Les personnes que Berger amène de Castres sont obligées de continuer la route de Lyon à Genève avec « les frères Gautier, des Cévennes ». D'autres fois, enfin, il fallait faire venir le guide de Genève même. Jeanne Faïsses[1], sœur du régent que nous avons nommé, et ses neuf compa-

1. *Bull.*, XXVI, p. 462.

gnons de route, furent forcés d'user de ce dernier moyen.

La route ordinaire, qui sortait de Lyon derrière le faubourg de la Croix-Rousse, passait par Méximieux, Poncin et Nantua[1]. C'est celle que prirent les exilés de 1685 alors que la sortie du royaume n'était pas encore défendue. Ce fut celle de Jeanne Faïsses et de ses compagnons : les dix personnes avaient marché pendant quatre nuits ; elles n'étaient plus qu'à un jour de Genève, quand le guide, craignant d'être pris, leur indique un détour à suivre, et disparaît. Les fugitifs s'égarent, entrent à Port, où on les arrête. Ils sont emprisonnés à Nantua. « La route ordinaire passant devant leur prison, les passants de Lyon à Genève leur faisaient des charités considérables. »

Du même côté s'achemine Nissolle de Ganges[2]. Le malheureux, qui s'était fait arrêter aux vallées vaudoises après avoir franchi les Alpes, et qu'on avait ramené aux prisons d'Aigues-Mortes, avait réussi à s'échapper. Il retourne à Ganges, en repart quelque temps après pour revoir son fils aux galères de Marseille et revient à Nîmes, décidé à tenter encore la sortie du royaume. Il arrive à Lyon porteur d'une lettre de recommandation pour une dame, « laquelle on priait de lui rendre tous les services possibles et de lui procurer un bon guide ». Il boitait si étrangement depuis son évasion d'Aigues-Mortes que deux guides successivement refusent de se charger de lui. En désespoir de cause il se fait donner par écrit une « route de Genève », et part seul sur un âne. Pour comble d'infortune, par une nuit de grosse pluie, près de Saint-Jean-le-Vieux, il manque rester embourbé avec sa monture. Dieu voulut pourtant qu'il trouvât enfin sur sa route « un homme qui allait à Genève », et qui lui fournit quelques renseignements.

Qui se défiait du chemin ordinaire pouvait sortir de Lyon

1. Aux routes qui vont suivre, il faudrait ajouter celle que prit Étienne Cambolive (*Histoire...* dans *D. Brousson*, p. xv). « Nous marchâmes, dit-il, « pendant trois grandes lieues dans le chemin pour aller à Saint-Estève « en Foretz. » S'agit-il de Saint-Étienne en Forez, chef-lieu de la Loire ? Mais pourquoi une si bizarre direction ?

2. *Bull.*, X, p. 447.

par la route de Trévoux puis couper à l'est, comme l'indiquent ces mots de Berger :

A Lion...	
A Lile...	l'Ile Barbe sans doute.
A Rochetaillée...	une lieue au nord sur la Saône.
pour le passage de la rivière d'Ain...	

La suite du papier ne mentionne plus que des dépenses « pour guides ». Nous avions déjà vu Berger, près de Romans, avoir recours à des gens du pays; il les emploie ici pour éviter la route ordinaire de Nantua à Genève, et suivre la même direction par des sentiers de traverse. Le chemin des marchands était par la vallée de la Valserine, Bellegarde et le fort de *la Cluse* (de l'Écluse, aujourd'hui) qui dominait presque les terres de Genève. Mais, au dernier passage, les soldats veillaient avec le plus grand soin. Nissolle est averti par son conseiller bénévole que « des gens y étaient arrêtés, avec de très bons passeports », et sur ses avis il franchit le pont de Maillat, y demeure un jour, et va coucher ensuite à la Voûte[1]. Il trouve enfin un guide qui le conduit pardessus le Credo, à travers un pied de neige, au delà du terrible fort. Nissolle n'eut plus qu'à guéer le Rhône pour arriver à Chancy qui dépendait de Genève. Par *Chinci* (Chancy) était aussi passé Jean Coulomb, de Tornac, lors de son retour en France; mais de là, gardant la rive gauche du Rhône, qui le séparait de l'Écluse, il avait gagné avant Bellegarde le pont de *Grési* (Grésin), et par le pont de Bellegarde, sur la Valserine, il avait rejoint le chemin ordinaire. Il semble que son itinéraire fut le même que celui de Paul Berger, car sur le feuillet cité plus haut, celui-ci, après avoir

1. Le pont de Maillat est entre Poncin et Nantua. Le village de la Voûte, au delà de Nantua, près de la petite rivière du Combet, qui sort du lac de Silan, est nommé *les Voûtes* par Cl. Brousson (*ouvr. cité*, p. 65). Le jeune homme y fut arrêté ; il était venu par La Valbonne et Nantua. « Nous ne marchions que de nuit, dit-il, toujours à pied et le plus sou- « vent dans des lieux retirés. » Il faut donc noter que lorsque nous trouvons cité le nom d'une agglomération comme celui d'une étape des guides, il s'agit presque toujours *des environs*.

inscrit sa dépense « pour les valets d'écurie qui ont servi de guide... », note au bas de son compte : « pontenay à Gresin... », ce qui signifie très probablement : « [pour le] pontonnier de Grésin ».

D'autres voyageurs, pour atteindre aussi Genève, choisissaient une route qui s'éloignait moins du Rhône. Jeanne Gruas, fille d'un apothicaire de Montélimar, compagne de captivité de Jeanne Faïsses [1], avait été arrêtée à *Rossillon*, dans la combe que suit actuellement la voie ferrée, entre Ambérieu et Culoz. Elle comptait rejoindre le fleuve au nord-est de Belley. La petite ville, siège d'un évêché et d'un bailliage recevait dans ses prisons les fugitifs que ne pouvaient plus contenir celles de Nantua. Jeanne Faïsses (*Bull.*, XXVI, 464) et Cl. Brousson (*ouvr. cité*, p. 70) rapportent la tentative d'évasion des quatre-vingts prisonniers qui s'y trouvaient à la fin de 1686. Cl. Brousson, après son abjuration, réussit à quitter la ville et à entrer en Savoie en traversant le Rhône. Il nous apprend que la route qui longeait la rive gauche du fleuve « était la moins connue des Réformez et la moins pratiquée ».

Quand on quittait Lyon par le pont de la Guillotière à l'est, le grand chemin du pont de Cheruy rejoignait le Rhône à Brangues. Vachery et Pinet [2], de Marvejols en Gévaudan, qui l'avaient suivi, comptaient trouver là une barque qui leur permît de continuer leur voyage par Lhuys. L'hostilité des paysans fut cause qu'ils durent revenir jusqu'au hameau du Bouchage, où ils furent arrêtés malgré leur violente résistance. Après Belley, où Berger, qui vient de Genève, acquitte des droits « *pour dantré* (l'entrée) *du royaume* », on entrait en Savoie en traversant encore une fois le fleuve; à Châteaufort, Berger paye « pour péage » sur le pont du Fier; à peine une lieue plus loin est Seyssel. Le fils Mascarenc, de Castres [3], y passa le Rhône dans une barque chargée de foin. 600 femmes, que le roi laissa en 1703 [4] sortir

1. *Bull.*, XXVI, p. 469.
2. *Bull.*, VII, p. 137.
3. Baird, ouvr. cité, p. 361.
4. *Bull.*, XIX-XX, p. 346.

du territoire d'Orange, et qui, privées de tout, exposées à tous les feux du soleil, avaient lentement remonté le courant jusqu'à Lyon dans de grandes barques de halage, continuèrent par la même voie jusqu'à Seyssel même, et achevèrent leur triste route dans des chariots envoyés de Genève.

Le régent Pierres Faïsses[1] et son frère, au sortir de Lyon, prirent encore par une voie différente : par Grenay et Bourgoin, ils allèrent à Chambéry. Une dernière note de la feuille de Nadal qui concerne Lyon dit en effet : « Estant à Vienne « faut demander le chemin de Bourgoin, estant là, vous pou- « vez aller à Chambéry ville de Savoie et vous estes là en « suretté[2]. »

La frontière du royaume dans cette direction, était tracée par le cours inférieur du Guiers. Plus d'un fugitif s'y fit prendre. Le fils de Teissier, viguier de Durfort[3], fut arrêté en 1686 après son passage aux Echelles; Guillaume Brochon, sa femme et son enfant, en 1687, furent appréhendés au Pont de Beauvoisin, et le Parlement de Grenoble qui les jugea, condamna la même année un guide de Saint-Genis-d'Aoste[4].

De Chambéry, où nous avons laissé les émigrés qui sont venus par Grenoble, il fallait encore plusieurs journées de marche pour voir Genève. Nous avons pour nous renseigner sur ces dernières étapes, la fin du compte de Berger que nous avons déjà transcrit depuis Montpellier :

A Chenbéry...	
A Aics...	Aix-les-Bains. C'était le chemin des fugitifs du Dauphiné[5]. Les eaux d'Aix leur fournissaient un prétexte.
A Remily...	Rumilly.

1. *Bull.*, XXVII, p. 458, voir plus haut.

2. Jacques Pineton de Chambrun, quand il quitta Lyon en chaise de poste, se donnant pour un grand seigneur, gagna Genève par le pont de Beauvoisin, qui était surveillé par « les commis de la Foraine » et douze gardes, et continua par Chambéry et le pont d'Arve (*Larmes...*, éd. Schaeffer, pp. 219-225).

3. *Bull.*, V, p. 224.

4. *Bull.*, VIII, p. 306, 308, 309.

5. Douen, *les Premiers Pasteurs du Désert*, I.

A Marlio...	Marlioz, petit village à 2 lieues de Saint-Julien. On pouvait aussi prendre par Frangy.
A S. Julien...	
Pour voiturer notre chese...	
Pour lavage de la chese...	
Pour divers fotfres que mon garçon a fait...	Faux frais.
Pour malle...	

C'est donc jusqu'à Saint-Julien, à une lieue de Genève, que Berger amenait ses voyageurs. Restaient encore à affronter, les gardes et les paysans de la frontière [1], et les soldats du « capitaine pour la conservation des grains en Savoie, qui « veillaient à la *capite* du roy près du Pont d'Arve », à l'entrée même de la ville. Ils prirent en 1691 une jeune fille des Cévennes et quatre hommes, dont Guillaume Picq, porteur d'une lettre de Brousson [2]. L'Arve passée, on mettait le pied sur la terre de liberté, celle que Férussier, de Sommières, appelle dans sa lettre la « Chanaan terrestre », dont l'accès payait toutes les peines et toutes les angoisses d'un si rude voyage. Tous les fugitifs certes n'y demeuraient pas; la plupart même allaient à Lausanne attendre le moment où ils s'achemineraient vers les pays du nord, qui leur laissaient espérer un établissement plus commode sur un sol moins peuplé. Or, de Genève à Lausanne la route encore n'était pas sûre. Le pays de Gex qui touchait au Léman était compris dans les frontières de France. Berger renseignant son juge sur M. de la Grange, ministre d'Uzès, qui de Genève s'occupait fort des affaires des protestants de France, ne manque pas de dire qu' « il va souvent de Genève à Losanne et passe « par Versoy (Versoix), pays de Gex, qui appartient au Roy, « où il y a un bureau de douanne ». La « douanne » de Versoix, avertie, arrêta-t-elle plus tard M. de la Grange? Nous l'ignorons, mais il est très probable qu'elle mit la main sur quelques voyageurs.

1. Une fugitive, Marie Mazoyer fut arrêtée à une lieue de Genève par un prêtre de *Confinion*, le 22 mai 1695 (*Bull.*, XXXIV, 473).

2. *Bull.*, XII, p. 534.

Il nous reste à mentionner rapidement une voie que prenaient ceux qui jugeaient comme Fauché, de Nîmes[1], que « la « route de Genève en droiture était la plus dangereuse », et qui voulaient par conséquent entrer « en Suisse ». Dès le début de l'émigration elle avait été suivie. Le professeur de Genève dont nous avons cité quelques mots rapporte que certains émigrés « semblaient tomber des nues, c'est-à-dire du haut « des montagnes, soit de la *Franche-Comté*, soit de Chablais; nul ne peut dire par quelle route ils arrivaient ». Férussier, de Sommières, dans la liste des provinces qu'il a traversées et dont nous avons transcrit le début, note :

Gévaudan.
Forez.
Lione (Lyonnais).
Bresse.
Le Buges (Bugey).
La Franche Comté.
La Souisse.....

Fauché, par Mâcon et Chalon-sur-Saône, pensait se diriger vers Montbéliard pour entrer en Suisse par Porrentruy. Les soldats qui l'arrêtèrent en route le reconduisirent quelque temps après à la frontière de Belfort.

Le passage le plus commode dans la région était évidemment celui que Maximilian Calmel, de Saint-Etienne Vallée Française[2], appelle les *Varières* (Verrières) de Suisse et par où, en 1686, il était sorti du royaume. Le jeune Jacques Cabrit[3] parti d'Uzès avec un brevet de recrue, qui, entre Chalon et Dôle, avec la complicité de son lieutenant déserta la troupe, fut arrêté au moment où par Salins il se dirigeait vers les Verrières. Relâché quelques jours après, c'est toujours dans la région, à Auxonne, qu'il demeura. De là enfin, grâce à un guide à lui envoyé par son père, qui était à Berne, il passa la montagne à Arbois vers Pontarlier, traversa un

1. *Bull.*, XXX, p. 554.
2. Archives Langued., C. 172. Il était probablement fils de Jacques Calmel, pasteur à Saint-Étienne Vallée Française.
3. *Bull.*, XXXIX, p. 537.

pont du Doubs en pleine nuit, pieds nus, derrière la sentinelle distraite, et c'est encore par les Verrières qu'il atteignit le pays de la délivrance.

Les Verrières conduisaient à Neuchâtel. Au sud, par Jougné, un autre col menait à Vallorbe, et à Orbe. Au nord, en aval du Doubs, on pouvait gagner le Locle. Les registres des pauvres ont permis d'y constater le passage de 1685 à 1711, de quatre ou cinq mille fugitifs *assistés*[1]. Orbe et Neuchâtel ne furent pas moins généreuses, et n'eurent pas moins d'occasions d'exercer leur charité.

Nous venons de conduire successivement aux divers points des frontières bien des fugitifs du Languedoc. Nous sommes loin d'avoir parlé de tous les dangers qu'ils couraient, mais telle n'était pas notre intention. Nous devons toutefois faire remarquer que la plupart de nos renseignements sont tirés d'interrogatoires de guides ou de fugitifs, et que la justice fut rarement clémente pour eux.

Ce que nous aurions volontiers noté au cours de notre travail, ce sont les sentiments qui animaient les uns et les autres. Il nous faut le plus souvent les deviner. Si nous avons rencontré quelquefois des guides bénévoles, si nous avons rapporté en particulier le fait de ce Cévenol qui revient de Manheim à la nouvelle de la mort de son père pour emmener ses sœurs « vivre en liberté », nous constatons que les guides de profession que nous avons suivis, obéissaient surtout à l'appât du gain. Leurs prix étaient fort élevés, et quelques exemples nous indiqueront les sacrifices auxquels consentaient les protestants qui voulaient fuir, et les avantages du « commerce des nouveaux convertis ». Pour aller de Cette en Catalogne, Patron Dumas demande 200 écus à quinze ou seize personnes. Lors de l'affaire Viano, un de ceux qui se voient trahis au dernier moment par le batelier, parcourt furieux le rivage de Mauguio en s'écriant : « Serait-il possible que j'eusse donné soixante pistoles à cet Italien, sans sortir du royaume ? » Ils étaient *une centaine* à avoir versé la même somme.

1. *Bull.*, XLII, p. 562.

Berger, de Castres à Lyon, a réglé son compte final :

Doit : Mr Ricard [et les deux femmes qui étaient avec lui]. 900 livres.
M. Duclerc, et M. Boudon. . . . . 900 livres.

Ciany, pour conduire Mlle Brousson de Montpellier à Genève, avec cinq enfants et une servante, réclame 42 louis d'or. A Lyon, pour entrer à Genève, Jeanne Faïsses et ses compagnons payent ensemble 100 écus blancs. Enfin Ferussier, de Sommères, finit la liste des provinces qu'il a passées par ces mots : « Il nous a coûté à chaquun 5 louis d'or à un honestome pour nous conduire en toute sûreté en Souisse, sa dépense payée. » Ceci explique que les exilés qui avaient atteint Lyon, s'ils n'étaient doués d'un sang-froid et d'une ingéniosité qui leur permissent de s'aventurer seuls, aient dû quelquefois revenir, la mort dans l'âme, au pays qu'ils venaient de quitter. Ceux qui faisaient appel aux guides leur témoignaient généralement une confiance absolue, mais souvent, de la première à la dernière heure du voyage, ils vivaient dans une perpétuelle appréhension. La femme de Daniel Brousson, interrogée au Pont-Saint-Esprit, en même temps que son conducteur Ciany, ne cesse d'insister sur la peur qu'elle éprouvait depuis son départ de Montpellier. Hélas ! nous pouvons croire qu'il en était ainsi de beaucoup de nos fugitifs.

Quoi qu'il en soit, l'héroïsme de leur détermination est le seul souvenir que nous garderons de l'exil volontaire des 15,000 protestants du Languedoc. Ils abandonnaient leur fortune immobilière, dépensaient sans compter pour se procurer des guides, et si quelquefois la crainte paralysait leurs forces, il ne faut pas oublier qu'ils avaient préféré les angoisses de ces longs et terribles voyages que pouvait interrompre une condamnation à la prison ou aux galères perpétuelles, à une vie paisible achetée au prix de la dignité de leur conscience.

Nous avons mis à part une *route* de Berger qui nous a paru si étrange qu'en l'absence de témoignages directs qui

nous prouvent qu'elle a été suivie, nous hésitons encore à penser que le fameux guide en ait usé. Elle donnerait à croire, en effet, que certains fugitifs de Montpellier ou de Nîmes, pour atteindre la Suisse, prenaient le chemin de Carcassonne! Cet itinéraire passe par Balaruc (au sortir de Montpellier), Florensac (sur la route de Béziers); par Bize, et Azille (près d'Olonsac, Aude), il aboutit à Marseillette (sur le canal du Midi, à 12 kilomètres à l'est de Carcassonne). Puis, par Penautier, Sorèze (?) et Saint-Sulpice du Tarn (au confluent du Tarn et de l'Agout), Saint-Urcisse et Puy-La-Roque, il touche Cahors; de là, par Gourdon ou Sarlat, Salignac, Terrasson, La Roche-Abeille, il entre à Limoges.

Nous penserions immédiatement que l'itinéraire doit être pris en sens inverse et qu'il servait à amener du Limousin, du Quercy et du haut Languedoc, des fugitifs auxquels rendez-vous aurait été assigné à Montpellier, mais il se termine ainsi :

.....La Roche Abeille	5	(lieues)
Limoge	3	
A Nevers	35	
A Autun	20	
A Chalon	10	
A Nozeray	20	(Nozeroy, à égale distance, au sud, d'Arbois et de Pontarlier.
A Orbe	7	(le premier chiffre est effacé.)

La route que nous avons sous les yeux est donc bien à l'usage de gens qui voulaient entrer en Suisse par la vallée de l'Orbe. De plus un des papiers de Berger porte une liste de noms de fantaisie qu'il comptait inscrire sur les faux passeports du vice-légat d'Avignon qu'il donnait à ses voyageurs. Ainsi transcrite à part elle était pour lui comme un mémento. Nous y lisons en particulier les lignes suivantes :

1. Dominique Ougier d'Avignon, avec sa femme et ses enfants, *allant à Paris par Montpellier et l'Auvergne.*

3. Madame la marquize de Suze, avec ses deux filles et domestiques, *allant à Bordeaux et en France.*

5. Le sieur Martin Paulhis de Mayence, ayant resté quelque temps en Avignon, souhaite *aller à Tholoze et de là à Paris*, avec sa femme et ses domestiques.

Il est indubitable que ces passeports concordent avec certaines parties du trajet indiqué par la route ci-dessus. Néanmoins ce détour immense qui aurait imposé aux fugitifs un voyage de près de 200 lieues, nous étonne trop pour que nous puissions affirmer qu'il a été suivi. Mais il est assez remarquable déjà que Berger ait pris la peine de se le faire indiquer.

CH. BOST.

Documents

UNE POÉSIE POLITIQUE PROTESTANTE ET LA RÉPONSE

J'ai copié, il y a longues années, à Sienne (Italie), à la Bibliothèque municipale, et précisément au fol. 67 du manuscrit (C X 3) les deux pièces suivantes faisant dialogue et, à ce qu'il m'a semblé, intéressantes. J'espère que mes confrères y trouveront, eux aussi, quelque intérêt, et que, de plus, et plus heureux que moi, ils sauront dater et attribuer ces documents, plus historiques que littéraires, et en déterminer l'importance historique[1].

LÉON-G. PÉLISSIER.

Requeste au Roy.

Roi à qui sur la France
Dieu a donné pouvoir,
Notre grand doléance
Veuille vous esmouvoir:
Vuyde de passion
Sont notre affection.

1. L'entreprise de Meaux, qui, plus loin, est reprochée aux huguenots, indique déjà que ces pièces furent composées sous le règne de Charles IX. (*Réd.*)

Nous voulons vous congnoistre
Et servir en tout lieu,
Comme Roy, prince, et maistre
A nous donné de Dieu;
Ceulx ne nous sont amys
Qui vous sont ennemis.

Ce n'est contre vous, syre,
Que tendent nos desseins,
Comme ont bien osé dire
Plusieur[s] esprits malings,
Qui pourchassent à tort
Notre ruine et mort.

De nostre conscience
Liberté demandons :
Aultre magnificence
De vous ne prétendons,
Et que le nom de Dieu
Soit prêché en tout lieu.

Si vous perdez cent mille
De votre nation,
Tous du saint Evangile
Faisant profession,
Vostre bras combatant
Est affaibly d'aultant.

Car si l'on vous menasse
Du voysin estrangier,
Dieu nous fera la grace
De vous en revenger :
Donnez nous seulement
Votre consentement.

Si en cette querelle
Nous demeurons deffaicts,
Le Pape et sa sequelle
Demeureront en paix,
Et sans l'hasard, guardés
Ce que perdre entendés.

C'est donc contre la rage
Des tyrans inhumains

Et contre leur outraige
Que nous dressons les mains,
Pour vivre en liberté
Sous votre autorité.

Ce titre de rebelles
Nous soit doncques osté :
Car serviteurs fidelles
De vostre majesté
Voullons vivre et mourir
Que ne puissiez périr.

Ce tiltre, abominable
Contre tous crestiens,
Seroyt plus convenable
Au Pape et aux siens,
Qui conte ne estat
Ne font du magistrat.

La requeste accordée
Au nom du Tout puissant
Comme à vous demandée,
Alors très florissant
Votre règne on verra,
Et Dieu le bénira. *Le fin.*

Response du Roy.

J'ay veu vostre requeste
En forme de chanson,
Impertinente faicte,
Fausse en toute façon :
Pour ce, à chaccun couplet
Vous respondre il me plaît.

Vous dites que pour roy
Me tenés et seigneur,
Que ce n'est contre moi
Que tend votre fureur :
Pas croire ne vous doit
Celluy qui ne le voit.

Pourquoy donc, sans licence
De votre souverain,
Venez vous en présence
Les armes à la main ?
A qui ainsi dira
Respondu lui sera.

Qui vous faict entreprendre
Le voyage de Meaulx,
Si non pour me surpendre
Avec huict cens chevaux,
Sur mes Suisses chargeans,
Sur moy et sur mes gens ?

Qui vous fait davantage
A Paris m'assiéger,
Me faisant plus d'oultrages
Que oncques feit estranger ?
Car pour me diffamer
Me vouliez affamer[1].

Puisque c'est violence,
Il est de droict permys
Repousser l'arrogance
Contre ses ennemys :
Lor que l'équité (*sic*)
Le corps est arrêté.

Du dixiesme septembre
Vous aviez un édict,
Et du second decembre
Un aultre, où il est dit
Que tous ensemblement
Vivent paisiblement[2].

Et quant bien vous n'auriés
Aultre édict, pourtant
Fault-il qu'en demandiés
Ung en me combattant ?

1. Ces deux strophes assignent nettement la composition de cette pièce au cours de la seconde guerre civile, 1567-1568. (A. Bernus.)

2. Ces deux édits sont inconnus, mais l'auteur fait peut-être allusion à des propositions de la Cour pendant les négociations qui précédèrent ou suivirent le début de la guerre. (A. Bernus.)

Vous demandez du pain
La pistole en la main.

Quand je perdray cent mille
De votre faction,
N'usant de l'Evangile
Que par corruption,
Mon règne n'en sera
Moindre, mais flourira.

Et si l'on me menasse
Du voisin estrangier,
Dieu me fera la grace
De m'en bien revenger :
Je m'estime assez fort
Sans votre ayde et support.

Si le Pape en sa terre
A bien permis les juifs,
Pourtant ne font la guerre,
Ainsi qu'en ce païs
Vous me la faictes à tort (*sic*)
En pourchassant ma mort.

Vous debviez en requestes
Votre faict demander,
Et non pas comme bestes
Sur moy vous desbander,
Qui de Dieu et sa loi
Vous suis donné pour Roy.

C'est donc contre la rage
Des traistres inhumains
Et contre leur oultraige
Que je tiendray les mains,
Pour vivre en liberté
Par mon authorité.

Or, cessés de mesdire
Des gens de mon conseil ;
Car n'y a que redire
Non plus qu'en clair soleil :
Vous serez bien heureux
De ne faire pis que eulx.

Ce tiltre de rebelles
Ne vous doibt estre osté,
Car serviteurs fidelles
Jamais n'avez esté;
Mais le Pape et les siens
Ne sont aultres que miens.

Or, j'ay bonne espérance,
A l'ayde de mon Dieu,
D'avoir bonne vengeance
De vous en temps et lieu
Jectant hors du troppeau
Ceulx que ont le claveau.

Et quand ceste entreprinse
Au nom du tout Puissant
J'aurai en effect mise,
Alors très florissant
Mon Royaume on verra,
Et Dieu le bénira.

MARIAGE CIVIL DE JACQUES-ANTOINE RABAUT-POMIER

(4 août 1791)

Le document qui suit est extrait des registres des non-catholiques du tribunal du district de Nîmes. Sur timbre, cotés et paraphés par Jean-Baptiste d'Augier, chevalier, conseiller d'État, juge-mage, lieutenant-général en la sénéchaussée et siège présidial, etc.

L'an mil sept cent nonante un et le quatrième jour du mois d'août, par devant nous Louis Fajon, président du tribunal du district de Nismes, se sont présentés Mons[r] Jacques-Antoine Rabaut, habitant de cette ville, paroisse Saint-Paul, fils légitime de Mons[r] Paul Rabaut, et de feue dame Magdelaine Gueidan; et dem[lle] Elisabeth Cabrol, aussi habitante dud. Nimes, même paroisse, fille légitime de M[r] Jean Cabrol, Bourgeois, èt de dame Françoise Bousquet; lesquelles parties, assistées de M[rs] Jean-Louis-Claude Gaujoux, Jacques Turion, Dominique Nicolas, et Jean Laune, habitants dud.

Nimes, en présence et du consentement de Mr Paul Rabaut, Jean Cabrol, et Françoise Bousquet, leurs d. pères et mère, après avoir remis les Certificats de publication d'un ban fait tant en cette ville qu'en celle de Montpellier[1] le 25 juillet dernier, signés Chabaud et Aurès, greffiers, sans oppositions, lesdites parties ayant obtenu la dispense de deux Bans, le 22 dud. mois, ainsi qu'il nous a apparu par lesd. certificats remis, ont déclaré qu'elles se sont prises et se prennent en légitime et indissoluble mariage et se promettent fidélité, sur quoi, nous Président susd. avons déclaré ausd. parties, au nom de la loi, qu'elles sont unies en légitime et indissoluble mariage, et ont les parties signé avec nous et lesd. témoins : Paul Rabaut; — Jacques Antoine Rabaut; — Laune; — Elisabeth Cabrol; — Cabrol; — Cabrol née Bousquet; — Rabaut-le-Jeune; — Cabrol fils; — J. L. Bousquet; — Isaac Vincens; — Fajon; — Nicolas; — Fajon, prés. (ainsi signés).

Pour extrait conforme :

FERD. TEISSIER,
Archiviste chargé du classement
des Archives hospitalières de Nîmes.

L'ABDICATION DU PASTEUR PIERRE ENCONTRE

(18 MARS 1794)

Voici une pièce bien curieuse et de nature à jeter un jour très vif sur les sentiments qui animaient les Français les plus zélés pour le bien de la patrie, au plus fort de la Révolution française. Né à Marsillargues, consacré le 7 mai 1750 près de Saint-Mamert, avec Barthélemy Coste et André Bastide, par Paul Rabaut, Pierre Encontre exerça avec beaucoup de courage le ministère périlleux du Désert, d'abord en Poitou, puis en Languedoc, notamment à Saint-Geniès, à partir de 1766. Comme tous ses collègues il vit venir et salua avec joie la Révolution qui allait enfin faire cesser la mise au ban de la société, du peuple huguenot. Il ne se borna pas à de retentissantes protestations de fidélité, mais paya de sa personne.

1. Rabaut-Pomier a été pasteur à Montpellier de 1770 à 1792 (Reg. de Montpellier).

Passant des paroles aux actes il « déposa — ce sont ses propres expressions — sur l'autel de la patrie, le prêt d'environ la moitié de sa petite fortune ». Rien ne nous autorise à suspecter la sincérité des sentiments religieux de ce prédicant qui inscrivait lui-même tous les actes de son ministère sur ses registres et se rendait chaque année, jusqu'en 1793, avec son ancien, au synode de sa province. Comment expliquer dès l'année suivante, 28 ventôse de l'an II, c'est-à-dire le 18 mars 1794, l'abdication de son titre et de ses fonctions? On avait tant abusé de la religion que tout ce qui y touchait paraissait suspect et que, comme il l'explique dans la déclaration qu'on va lire, Pierre Encontre croyait sincèrement que l'exercice de son ministère ne « pourrait qu'être funeste dans les circonstances ». C'est donc dans l'intérêt même des principes qu'il représentait, qu'il crut devoir renoncer à des fonctions qui auraient été mal interprétées. N'est-ce pas une preuve frappante du trouble profond des esprits à une époque particulièrement passionnée de liberté et de sincérité[1]? Nous devons le texte de cette pièce à M. F. Teissier.

N. W.

Extrait des registres de la commune de Mont-Esquiele ci-devant *Saint-Geniès, district d'Uzès-la-Montagne.*

Le 28 *Ventôse* 2[e] *année de la République* une et indivisible, le conseil général de la commune de *Mont-Esquiele* réuny dans le lieu ordinaire de ses séances.

Présents Amalric maire; Faget; Maignon; Brun; Bonnier et Lantegrès, offi[ers] municipaux; Etienne Brun, Donnadieu; Bony; Brianson; Maignon; Andral, Maruéjol; Berger, notables; et Honoré Lanteyrès, agent national;

Est comparu le citoyen Pierre Encontre ministre du culte protestant de cette commune qui a dit que voulant accélérer de tout son

1. Encontre céda, en abjurant, aux menaces de l'infâme représentant du peuple Borie, envoyé dans le Gard par Robespierre pour faire abjurer les ministres de tous les cultes, et qui laissa une mémoire si exécrée dans le département. Borie usa de tant de violences, que l'administration fut obligée de le révoquer et d'envoyer un autre représentant, Girot-Pouzol qui eut beaucoup de peine à calmer les esprits du peuple, en réparant le mal fait par Borie. — F. Teissier.

pouvoir les progrès de la raison il offrait d'abdiquer ses fonctions de ministre, et requérait qu'il luy en fut donné acte, déposant sur le bureau son abdication pour qu'elle fut transcrite.

Et à quoi il a procédé comme suit :

« Liberté, Égalité, ou la Mort. Déclaration du citoyen Encontre faite en présence du conseil général de la commune de Saint-Geniès.

« Le 28 ventôse l'an second de la République une et indivisible en étant requis une infinité de témoins atteste tenir que pendant plus de cinquante années j'ai prêché la pure vérité, la saine morale, l'obéissance aux loix, la juste horreur que mérite l'imbécile superstition et le cruel fanatisme. C'est à cette cause si légitime que l'on me vit sacrifier durant si longtemps, ma fortune, mes parens, ma vie même en affrontant mille et mille morts. Animé de ces sentiments après avoir prévu notre heureuse Révolution je témoingné de tout mon pouvoir avant même qu'elle commença, et vous savés combien je l'ay soutenue dans le temps le plus contraire et par mes discours et par mes actions, et par mes sacrifices bien audessus de mes facultés. Mais vous ignorés ce que j'aurais toujours tenu sous le voile du serment s'il n'était devenu urgent de le publier, que tandis qu'il me venoit de toute part des avis, au cas je ne renonçasse pas à mon état, vous ignoré dis-je qu'alors je portais mon zéle à servir la patrie au point de déposer sur son autel le prêt d'environ la moitié de ma petite fortune.

« Dire que par de tels principes et ne pouvant me dissimuler que les sociétés populaires aussy bien que mon troupeau réclament que je cesse mes fonctions publiques, par ce qu'on assure qu'elles ne pourraient qu'être funestes dans les circonstances[1]. »

Mélanges

ORIGINE DU MOT HUGUENOT EN LANGUEDOC

Après avoir constaté que déjà de son temps on ignorait généralement l'origine de ce terme, un des écrivains du XVIe siècle qui en avait noté avec le plus de soin les particu-

1. *Arch. du Gard*, L. 55. *Reg. ouvert en vertu d'une loi*... relatif aux abdications des ministres de tous cultes.

larités, Henri Estienne, avait écrit ceci ...dans l'introduction à son *Apologie pour Hérodote*, p. XVII (du t. Ier de l'édition de Liseux) :

« Il y a encore une opinion qui est la moins divulguée, et qui toutesfois est la vraye : c'est que ce mot Huguenot est pris du roy Huguon qui vaut autant dire à Tours qu'à Paris le Moine bourré. Et celuy qui de Huguon dériva Huguenot, fut un moine, qui en un presche qu'il faisoit là, reprochant aux Luthériens (ainsi qu'on les appeloit lors) qu'ils ne faisoyent l'exercice de leur religion que de nuict, dit qu'il les falloit doresnavant appeler Huguenots, comme parents du roy Huguon, en ce qu'ils n'alloyent que de nuict non plus que luy. Que si il est tant malaisé de trouver la vérité d'une chose qui est non seulement de nostre temps, mais de fraische mémoire, nous devons nous tant formaliser pour des circonstances de quelques faicts dont la mémoire est jà presque perdue?... »

Bien que ce texte paraisse très probant, nous insérons la communication qui suit parce qu'elle peut, en effet, aider à faire comprendre la forme du mot Huguenot dans la langue d'oc[1].

N. W.

Malgré de bons et recommandables travaux, il nous paraît qu'on n'a pas trouvé sûrement d'où vient ce mot de *Huguenot*, qui fut un terme de dénigrement et qui est devenu un titre très glorieux. Et pourtant, réflexion faite, le problème ne nous paraît pas si difficile à résoudre. Il faut demander cette solution à la langue d'oc, si belle, si expressive, si souple, qui était généralement parlée dans tout le Midi, en des dialectes différents, il est vrai, à l'époque de la Réformation. Depuis elle a subi encore de profondes altérations. Cependant elle s'est conservée dans le peuple et dans certains milieux. On en reprend la culture, comme chacun sait.

Or nous avons depuis longtemps remarqué que l'expression

1. Rappelons à ce propos un document jusqu'ici unique, signalé par notre président en 1891 (*Bull.*, XL, 234) et qui prouve que dès le 20 mars 1552 les consuls et notables de la ville de Périgueux félicitaient leur maire Bertin « par cause de la brave et généreuse action qu'il fazet contre la vilaine race d'*Huguenauds* ».

populaire est *duganau* (prononcer *duganaou*). Ce *d* du commencement nous étonnait. Il est en effet inexplicable si on suit les étymologies ordinaires. A la fin ç'a été pour nous un trait de lumière. Le gros hibou qu'on appelle *grand-duc*, se dit en languedocien *dugou*, d'où, avec la terminaison *el* ou *nel*, un des nombreux suffixes qui servent à former des sortes de *diminutifs*, on a formé *duganel*. Donc au propre c'est un *petit grand-duc*. Or il se prend au figuré dans un sens dénigrant; et, comme le constate, par exemple, l'abbé de Sauvages dans son dictionnaire languedocien, il signifie *nigaud*. En changeant le suffixe pour renforcer le dédain, ce qui est bien dans le génie de la langue, on a notre terme *duganau*, ou plutôt *duganaud* (prononcer *duganaoud*, puisque le féminin est *duganaudo*), qui équivaut ainsi à *grand niais*, *grand imbécile*, *grand* peut-être par les prétentions, mais tout petit par la considération dont il est digne. C'est ainsi qu'on dit *grand butor*.

Il convient en outre de relever certaines circonstances qui rendent nos vues encore plus probables. L'animal en question a des plumes relevées de chaque côté de la tête, simulant des oreilles, ce qui augmente l'étrangeté de son aspect, car il a d'énormes yeux ronds, et une vague ressemblance avec le chat. De plus il jette dans l'ombre un cri fort et lugubre qui fait une impression sinistre. Tous ces faits, il nous semble, rendaient ce mot dérivé de *dugou*, extrêmement propre à former une injure à jeter à la face des évangéliques : ceux-ci, en effet, se glissaient souvent dans les ténèbres pour écouter le prêche ; ils ouvraient bien les yeux, au figuré, pour voir les abus de l'Église romaine ; au milieu de la légèreté mondaine et de la corruption du siècle, ils faisaient entendre de sérieux avertissements et tenaient un langage déplaisant par son austérité. Tout cela irritait leurs implacables ennemis, et on peut croire qu'ils y faisaient plus ou moins consciemment allusion en leur appliquant ce terme de dénigrement, très vilain, très expressif, en même temps que très populaire.

Les persécuteurs, officiers, intendants, gouverneurs, en général courtisans venus du nord, ne comprenant pas la langue du midi, se firent des idées fausses sur l'appellation

injurieuse par laquelle on prétendait flétrir les amis de l'Évangile. Peut-être leur présomption les empêcha-t-elle de demander des explications. Ils adoptèrent facilement la manière de voir de ceux qui voulurent rapprocher ce mot de *Hugues* ou *Hugo*, et y voir une allusion à un spectre qui, disait-on, apparaissait dans une tour, à une porte d'une ville (Tours, si nous nous rappelons bien). Donc, pour le franciser, ils le défigurèrent en ce sens, et ils firent *huguenot* qui a fini par triompher. Il s'est imposé à ceux qui voulaient parler français ; et, la vanité aidant, même les gens du Midi parlant cette langue, ont cru se distinguer en l'adoptant. Voilà comment nous nous figurons que les choses se sont passées; et il nous paraît que rien n'est plus simple et plus naturel, d'autant plus qu'il y a ce rapport en les deux sens : c'est que les hiboux comme les spectres se donnent du mouvement la nuit. Même il ne serait pas impossible que quelques-uns eussent fait volontairement la confusion, assimilant les protestants à de mauvais esprits, à des fantômes malfaisants et effrayants. Puis encore les gens des régions de l'est, qui avaient quelque notion d'allemand, et qui virent des bandes d'au delà du Rhin venir prêter leur concours à leurs coreligionnaires, eurent l'idée de rapprocher le terme très répandu et très populaire de *huguenot*, de l'allemand *eidgenossen*, *confédéré.* Mais assurément cette étymologie est tout ce qu'il y a de plus risqué, et elle ne supporte guère l'examen, croyons-nous.

Il y a une autre raison qui nous paraît fort bonne pour nous faire croire que nous sommes dans la bonne voie. Les premiers protestants furent aussi appelés *parpalhots* (avec l'orthographe française : *parpaillots*, car le languedocien *lh*, équivaut au français *ill*, *ll mouillées*). Or, la terminaison *ot* est pour marquer le mépris. Le mot *parpalhou* (*parpaillou*) signifiant *papillon*, nous avons pour *parpalhot* le sens de *mauvais petit papillon.* On sait que ces petits insectes se remuent le soir, et accourent à la moindre lumière. Ils viennent voltiger autour d'elle et, ne comprenant pas les dangers qu'ils courent, finissent par y périr. Or, ne l'oublions pas, les protestants aimaient à s'assembler le soir, la nuit, ce qui leur permettait

de vaquer à leurs occupations pendant le jour; et de plus, ils pensaient avoir plus de sécurité, plus de moyens d'échapper à leurs ennemis. Les catholiques qui avaient connaissance du fait, leur donnèrent, comme nous l'avons exposé, le nom d'un oiseau de nuit, qui avait l'avantage de signifier par lui-même, *sot*, *niais*, et en outre, ce nom de *parpalhots* ayant la même signification, au fond, et rappelant encore ces habitudes de se mettre en mouvement la nuit. Il est fort possible aussi que ce dernier terme injurieux eût une intention malicieuse à l'égard du prêche regardé comme une fausse et dangereuse lumière, attirant les naïfs pour égarer leurs âmes et exposer aussi leurs corps à bien des périls. Nos pères, en effet, cherchaient, le soir, la maison cachée, où brillait discrètement une petite lumière, où ils venaient lire la Parole de Dieu et prier. Malgré leur confiance et leur courage, ils couraient bien des dangers. On comprend que leurs ennemis aimassent à multiplier les termes injurieux qui les accusaient grossièrement de niaiserie, et qui pouvaient leur rappeler, en outre, à quels malheurs ils s'exposaient, par leur attachement à la foi évangélique.

Il resterait à établir, ce que nous croyons, que nos étymologies expliquent bien les faits, et que rien de sérieux ne les combat. Il serait bon de jeter un coup d'œil sur l'histoire pour montrer qu'elle les confirme. Pourtant nous ne nous proposons pas de le faire maintenant; et d'ailleurs, il nous faudrait des ressources que nous n'avons pas sous la main. Mais nous aimerions fort que les hommes si compétents qui dirigent cette publication-ci (nous n'osons insister sur des éloges quoique bien mérités), prissent en considération nos explications. Nous les prions de les appuyer par de solides raisons qu'ils ne manqueront pas de trouver, nous l'espérons, ou de présenter les objections qui leur paraîtraient sérieuses.

A. Mazel, pasteur.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE ET BIBLIOGRAPHIE

Les Vaudois; — Jeanne d'Albret; — Catherine de Médicis; les Protestants d'autrefois; — Casaubon, etc.

L'année 1898 ayant été très chargée pour le rédacteur de ce *Bulletin*, on voudra bien lui pardonner si, avant qu'elle s'écoule, il se hâte aujourd'hui de parler, plus brièvement que de coutume, de quelques-uns seulement des livres ou brochures qui attendent depuis longtemps un compte rendu.

C'est déjà en 1896 (*à Crest en Dauphiné, chez l'auteur, place du Marché*, 8) que M. le pasteur E. Arnaud a réuni, sous une même couverture, une série de **Mémoires historiques sur l'origine, les mœurs, les souffrances et la conversion au Protestantisme des Vaudois du Dauphiné**. Ces mémoires, au nombre de cinq, traitent de *Louis XI et les Vaudois du Dauphiné* (document de 1479 inséré dans le *Bulletin historique et philologique* de 1895); — de l'*Origine des Vaudois des Alpes dauphinoises* (*Bull. des Hautes-Alpes*, 1895); — des *mœurs des Vaudois* (*Bull. de la Soc. d'Histoire vaudoise*, n° 13, 1896); — des *Persécutions endurées par les Vaudois du Dauphiné du* XIIIe *au* XVe *siècle* (*Ibidem*, n° 12, 1895); — et de la *Conversion au Protestantisme des Vaudois des Alpes* (*Revue de théologie*, Montauban, 1895). — Ces cinq mémoires ne renferment pas tout ce que M. E. Arnaud a publié sur les Vaudois puisqu'il avait déjà inséré, en mars 1891, et en mai 1892, dans les numéros 8 et 9 du *Bulletin de la Société d'Histoire vaudoise*, une *Histoire des premières persécutions des Vaudois luthériens du Comtat Venaissin et de la Provence d'après de nouveaux documents*. — Ces diverses études jointes au *Mémoire historique sur les Hérésies en Dauphiné avant le* XVIe *siècle*, publié en 1890, par M. Jules Chevalier (Valence, Jules Céas, 164 p. in-4°), formaient l'ensemble le plus important de ce qui avait été publié en France sur les Vaudois dans ces dernières années. M. le professeur E. Comba, de Florence, qui a inséré ici même, en 1894, une importante étude sur l'*Introduction de la Réforme dans les vallées vaudoises du Piémont* (1530-1535), vient de commencer la publication d'une *Histoire des Vaudois*, qui se composera de quatre parties racontant les destinées de ce petit peuple de l'origine jusqu'à nos jours. Le premier volume, consacré à l'*Introduction* (géographie et

origines) forme un joli volume in-18 de plus de 200 pages accompagnées d'illustrations et d'une carte (Paris, Fischbacher, 1898).

C'est avec tristesse que nous inscrivons ici le dernier des six volumes consacrés par le baron de Ruble à **Jeanne d'Albret**. Les 475 pages in-8° [1], qui ne nous parlent encore que de la première guerre de religion, devaient être, dans la pensée et les projets de M. de Ruble, suivies de beaucoup d'autres et nous conduire jusqu'à la mort de la « grande reine, supérieure par l'élévation de ses sentiments, au plus grand nombre de ses contemporains » (p. 13). La mort subite de l'auteur, ne lui a, hélas! pas permis d'achever son monument. Car son histoire du XVIe siècle, groupée autour de cette figure huguenote devait être le monument de cet auteur laborieux, extrêmement bien informé, qui n'aimait point la Réforme, mais qui savait juger avec impartialité ceux qui ne lui étaient pas sympathiques. Ceux qui lisent notre recueil savent avec quelle insistance le *Bulletin* a, depuis 1891, affirmé la tolérance de Jeanne d'Albret. Je reçus alors de M. de Ruble une carte que je conserve précieusement, car elle me félicitait et me remerciait de cette initiative. Et s'il n'a pas accepté toutes mes conclusions, il en a hautement souligné la principale : « Jamais Jeanne d'Albret n'a ordonné le supplice d'un dissident. « Nous avons fait de longues recherches; d'intrépides travailleurs « béarnais, dont nous prisons bien haut les écrits, ont pu compulser « jusqu'au dernier feuillet le recueil des actes de la princesse; personne n'a trouvé de condamnation à mort. Restent certaines décisions administratives, des abus de pouvoir, quelques édits d'intimidation. On ne prendrait pas la peine de les relever dans l'histoire des autres princes, tant leur dossier est chargé d'inculpations « plus graves; on ne les reproche qu'à la reine de Navarre... » Voilà ce que M. de Ruble a écrit dans la *Préface* de ce volume, et il ajoutait ensuite, à la ligne que je citais plus haut, ces mots : « Mais les « reproches que nous ne lui épargnerons pas dans le cours de ce « récit appellent un correctif. Jamais Jeanne d'Albret n'a versé le « sang en matière religieuse. On ne peut en dire autant d'*aucun* « autre souverain du XVIe siècle. Ce sera l'éternel honneur de la mère « de Henri IV. » — Je disais il y a sept ans (*Bull.*, 1891, p. 291) : « S'il « n'a déjà commencé de tourner, je m'assure que le vent tournera « en ce qui concerne l'appréciation des principes et des actes de la « reine Jeanne... » On voit que j'avais raison. M. de Ruble, — nous

1. Précédées de v pour la Préface de *Jeanne d'Albret et la Guerre civile*, Paris, E. Paul et fils et Guillemin, 1897.

n'oublierons pas ce service rendu par lui à la vérité, — a porté le dernier coup à la légende de l'intolérance de Jeanne d'Albret[1].

Près d'un an avant M. de Ruble, un autre écrivain non moins versé que lui dans les choses du XVIe siècle français, M. le comte Hector de Laferrière, avait été subitement enlevé à 85 ans, à la **Correspondance de Catherine de Médecis**, dont il préparait le tome VI. C'est à M. Baguenault de Puchesse, un de nos lecteurs et correspondants, auquel toute cette époque si troublée est également familière, qu'est échue la succession de M. de Laferrière. Il a montré qu'il y était on ne peut mieux préparé, puisque, dès l'année 1897, il faisait paraître ce tome VI qui ne renferme pas moins de 280 lettres appartenant toutes aux années 1578 et 1579, sans compter une introduction, plus précise que celles de son devancier, et un grand nombre de pièces justificatives[2]. Plusieurs de ces documents se rapportent aux conférences de Nérac fort imparfaitement connues jusqu'ici, bien que d'Aubigné prétende que c'est là que Catherine de Médicis inventa, ce qu'il appelait le « langage », et ce que nous appelons le « patois de Canaan ». Les articles arrêtés dans ces conférences jouèrent plus tard un grand rôle dans la préparation de l'édit de Nantes. Si l'on veut se donner la peine de lire (p. 417) le mémoire présenté par les protestants, et les réponses que Catherine fit mettre en marge de chaque article, on verra que ce qu'elle appelait la pacification, consistait surtout pour elle dans l'art de soumettre les huguenots, soit à des refus, soit à des promesses généralement illusoires. Ils demandaient un lieu d'exercice dans chaque bailliage, la justice mi-partie, l'amnistie pour les faits de guerre, amnistie si libéralement accordée et maintenue aux instigateurs, assassins et pillards de la Saint-Barthélémy. Le nouvel éditeur de la *Correspondance* trouve ces demandes exagérées, et approuve Catherine de n'avoir accordé que ce qu'elle ne pouvait pas refuser. Cette politique n'était pourtant qu'une politique d'expédients qui devait fatalement amener les excès de la Ligue puisque le refus persistant de reconnaître les droits incontestables d'une minorité qu'on n'avait pu détruire, devait logiquement, non pas calmer, mais exaspérer et la minorité et la majorité.

1. J'ai vu annoncé, mais on ne m'a pas envoyé, comme M. de Ruble avait coutume de le faire, un mémoire qu'il a fait paraître, sans doute peu avant sa mort, sur *l'Assassinat de François de Lorraine, duc de Guise*, 18 février 1563. Paris, E. Paul.

2. *Lettres de Catherine de Médicis*, tome VI, 1578-1579, 1 vol. de XXIII-563 pages in-4° à 2 colonnes (Index). Paris, Imprimerie nationale, 1897.

Le *Bulletin* du 15 novembre 1896 a vivement recommandé le nouvel ouvrage de notre ami M. le pasteur Paul de Félice, sur **Les protestants d'autrefois**[1], en donnant à ses lecteurs la primeur d'un chapitre du premier volume de cet ouvrage, consacré aux *temples*, aux *services religieux* et aux *actes pastoraux*. Ce premier volume a dû être réimprimé presque aussitôt après son apparition, et a été suivi, cette année, d'un second consacré aux *pasteurs*, *vie officielle et vie privée*. On connaît la manière de M. P. de Félice, aussi éloignée de la solennité pédante que de la légèreté superficielle. Il s'efforce, au contraire, et réussit souvent, à condenser sous une forme intéressante, agréable, des observations, des faits glanés avec beaucoup de patience dans les documents imprimés ou manuscrits, qui forment aujourd'hui la « littérature huguenote ». Observations et faits difficiles à découvrir et dont plusieurs n'ont été trouvés qu'après que des centaines de pages arides ou somnifères eurent été parcourues. On est étonné, en feuilletant ces deux volumes, du nombre de choses qu'on ignorait. Si, çà et là, on constate qu' « il n'y a rien de nouveau sous le soleil », plus souvent encore, on s'instruit et l'on admire l'effort, si général, de nos pères, malgré quelques défaillances, pour réaliser jusque dans les moindres détails, un idéal de vie vraiment sérieuse et élevée.

L'idée qu'a eue M. le pasteur J. Nazelle, de nous donner, en français, un livre sur **Isaac Casaubon, sa vie et son temps** (1559-1614)[2], était heureuse, et j'ai lu avec plaisir son petit volume. Il touche à l'actualité du troisième centenaire de l'édit de Nantes puisque Casaubon fut, entres autres, un protégé de Henri IV, et que ses fameuses *Ephémérides* nous font assister à la reconstitution du culte huguenot parisien après l'Édit. Mais, à part ce qui concerne précisément cet épisode, on ne peut pas dire que ce soit un sujet « populaire », le public que l'auteur a en vue n'étant pas assez instruit pour s'intéresser à la carrière d'un savant de ce temps-là. N'eût-il pas mieux valu entrer dans plus de détails? Chercher à reconstituer *con amore* ces milieux politiques, religieux, scientifiques, si vivants encore avant l'éclipse du grand siècle, qui s'appellent Genève, Lyon, Montpellier, Paris, Londres, où se déroula l'existence si agitée du pauvre savant tourmenté, et pourtant si résigné dans sa foi, que fut Isaac Casaubon? Et après un tel

1. *Vie intérieure des Églises, mœurs et usages*, 2 vol., XVII-290 et XIV-368 pages in-18. Paris, Fischbacher, 1896 et 1898.
2. Un volume de 234 pages in-18 (Index). Paris, Fischbacher, 1897.

tableau on aurait pu demander une appréciation raisonnée d'une science que nous admirons aujourd'hui d'après des témoignages que nous ne sommes pas en mesure de contrôler. Espérons que l'auteur sera tenté de reprendre un sujet qui doit l'avoir intéressé, en lui donnant de plus amples développements et souhaitons-lui pour lecteurs ceux qui désirent connaître ce côté, généralement passé sous silence, du règne de Henri IV.

Le baron de la Morinerie a fait paraître, en 1896, à la Rochelle, chez Noël Texier, une jolie plaquette sur **Samuel Robert**, *lieutenant particulier en l'élection de Saintes* (et beau-frère du pasteur Elie Merlat), dont notre *Bulletin* (1893, p. 384 et 489) a raconté les épreuves conjugales. Ces 42 pages (in-16) devaient servir d'*Introduction* à un brouillon de lettres de S. Robert qui s'est retrouvé avec son *Journal* et qui forme une sorte de chronique quotidienne de ce qui se passait à Paris et en Saintonge, de 1650 à 1652. Malheureusement la cléricale *Société des archives historiques de la Saintonge* ne voulait publier cette intéressante correspondance qu'en lui faisant subir des mutilations analogues à celles qu'elle s'était déjà permises en publiant le *Journal* de S. Robert, le *Diaire* de Merlin (t. V et XI des *Mémoires*), etc. M. de la Morinerie a eu le bon goût de ne pas consentir à publier son texte dans de pareilles conditions.

Dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis* du 1er novembre 1898, page 376, sous le titre de **Deux victimes de la révocation de l'édit de Nantes, M. des Palus et Michel Tourneur**, le même M. de la Morinerie nous présente : d'abord *Barthélemy Couyer*, sieur des Palus, un gros propriétaire du pays de Marennes qui a abjuré, et sa femme, Jeanne Chasseloup de Laubat, qui a fait comme lui, et pareillement ses trois sœurs, l'aînée Judith, veuve de Jacques Michel, receveur du taillon de Saintonge ; la seconde, Marie, femme de Jean Escottière, baron de Chassiron ; la troisième enfin, Marguerite, veuve de Paul de la Coste, capitaine au régiment de Belsunce, et remariée à Isaac Richier de la Rochelonchamp, lieutenant-colonel du régiment de Talmont, et fils du pasteur de Marennes, Richier de Vandelaincourt, « toute une famille de nouveaux convertis ».

Et d'autre part, « *Michel Tourneur*, maître pilote de Boursefranc », à qui M. des Palus avait vendu, en avril 1680, pour 375 livres, le quart d'une barque de pêche nommée la *Jehanne de Marennes*, sur laquelle M. Tourneur emmena sa famille après la Révocation. Cette fuite détermina M. des Palus, le 4 avril 1689, à demander d'être indemnisé, sur les biens du fugitif, de la perte de

sa barque. M. de la Morinerie se demande, en conséquence de cette réclamation, si Michel Tourneur n'aurait pas émigré pour pouvoir « déménager à la cloche de bois ». On pourrait se demander aussi, vu l'époque relativement tardive de la susdite réclamation, si celle-ci ne se présentait pas avec la certitude qu'on ne pourrait pas fournir la preuve du payement. Dans tous les cas il paraît peu probable que M. des Palus aurait introduit une action si les biens sur lesquels il demandait à être payé n'avaient pas existé. Mais même alors, pour désarmer la critique, Michel Tourneur aurait mieux fait, n'est-ce pas, de revenir de l'exil, et de se faire condamner aux galères? N. W.

CORRESPONDANCE

Les Haffrengue (V. plus haut, p. 532). — Un de nos correspondants, M. Ch. Pradel, nous fait remarquer que dès le XVI[e] siècle un *Charles de Haffrangues* était neveu des frères Canaye et sans doute huguenot comme eux. Il avait épousé Madeleine, fille de Pierre Helmann, marchand d'Anvers, et d'une sœur des Canaye (Helmann est aussi écrit Harmen et Hermann). Il était aussi en relations avec les Gobelin, — témoin ces lignes écrites par lui, le 28 juillet 1564, et envoyées d'Anvers à Toulouse : « Mon oncle, seigneur Pierre, me dict « qu'il seroit content que j'eusses davantages de garences pour les « bailler à la maison Gobelin qui a recommencé la besogne. Il asseure « qu'il ne fault que ceste maison pour vendre les garences... » — et celles-ci, datées de Paris (Saint-Nicolas), le 15 août 1568 : « ...Nous « avons receu ici pour votre compte 443 balles de pastel aussi mal « conditionné qu'il est possible. Nous en avons fait l'essay de dix « balles sur lesquelles nous aurons tiré comme notre assiette ordi- « naire et non plus. Messieurs les cousins Gobelin en ont de la « mesme venue dont ils se trouvent fort bien... » En 1584, Ch. de Haffrangues qui voyageait pour les Canaye dans le Nord, surtout dans les Flandres d'où il était originaire, se disait marchand teinturier de Paris, demeurant rue de la Pelletière (Pelleterie), paroisse Saint-Jacques-de-la-Boucherie. Voy. *Un marchand de Paris au XVI[e] siècle*, cf. *Bull.*, 1891, 106[1].

1. A remarquer aussi qu'un des quatre frères Canaye, dont les Haffrengue descendaient par les femmes, s'appelait *Philippe*.

Une inscription hébraïque. — Un archéologue agenais, M. G. Tholin, a découvert, dans le cimetière de Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne) un médaillon en plomb, portant sur une de ses faces le buste du Christ nimbé, et au revers une inscription hébraïque en cinq lignes. M. le doyen Bruston, de Montauban, consulté, a cru pouvoir lire cette légende : « *Isaïe Ma* (*i*) *llar* (*?*) *entré en paix, ou d'homme* (*qu'il était*) *fait vivant.* » D'où M. G. Tholin a inféré que cette pièce aurait été gravée pour un huguenot, du nom de Isaïe Maillart qui la fit enterrer avec lui pour marquer sa sépulture. Cette communication, insérée dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* (3e trim. 1898, p. 275-281), offre d'ailleurs quelques détails intéressants pour l'histoire du protestantisme dans le Midi, et l'auteur donne à cette occasion plusieurs exemples de sépultures protestantes dans des cimetières ou des églises catholiques. Mais son hypothèse se heurte à ce fait que le médaillon en question n'est pas du tout une pièce unique gravée pour une destination spéciale. On en connaît plusieurs exemplaires, sur l'un desquels est gravée la légende latine : *Christus Rex venit in pace et Deus homo factus est*, formule talismanique bien connue, reproduite sur des cloches, des bagues, etc. L'inscription hébraïque n'est qu'une traduction de la formule latine et l'altération de quelques caractères par le graveur, jointe à des incorrections dans le texte, explique fort bien qu'un hébraïsant de la valeur de M. Bruston s'y soit trompé. Il semble bien évident que ni le problématique Isaïe Maillart, ni les usages funéraires des huguenots du XVIe siècle ne sont ici en cause.

H. DANNREUTHER.

Notes et documents supplémentaires sur Th. de Bèze et N. Galliard[1]. — Depuis la publication de l'article inséré dans le *Bulletin* (1898, p. 393), j'ai reçu communication de divers documents permettant de préciser plusieurs dates de la vie de Nicolas *Galliard* (c'est ainsi qu'il signe) après son arrivée en Suisse[2]. Cette arrivée, disions-nous (p. 405), doit se placer entre 1562 et 1570. Or, les archives de la chancellerie d'État du canton de Berne renferment la mention suivante (*Rathsmanual*, n° 370, p. 314) :

1567. *Januar* 13. *Idem Nicolas Gaillard zu einem Helfer nach Wiblispurg bestaetigt.*

1. M. Ferdinand de Longjumeau de Novreys, fils unique d'*Edouard* cité pages 407 et 410, est venu nous montrer plusieurs actes remontant à 1783, dans lesquels ce dernier est qualifié prince et comte (*Réd.*).

2. Papiers de la famille Chatoney-Engelhard, à Meyriez, près Morat.

Nicolas Galliard est donc arrivé avant 1567 en Suisse (et même, comme on le verra ci-dessous, à Morat ou aux environs), puisqu'il est *confirmé* au commencement de cette année, par le Conseil de Berne, dans les fonctions d'auxiliaire de l'Église d'Avenches (l'ancien *Aventicum*, capitale de l'Helvétie romaine, *Wiflisburg* en allemand, dans le canton de Vaud, non loin du lac de Morat).

Le texte du serment prêté à Berne, en cette circonstance, par N. Galliard nous a été transmis (*aus dem Rodel nº* 1 *der geleisteten Eide neuerwählter Pfarrherren*, 1546-1607; art. 603) :

1567. *Januar* 13 *Ego Nicolaus Galliard, Moratensis, a Senatu ecclesiastico electus in diaconum ecclesiæ Aventicanæ, fateor, teste Deo optimo maximo et conscientia mea, me pure, pie et sincere de omnibus religionis Christianæ capitibus et sentire et docere velle quemadmodum nobis divinitus in sacris literis tradita sunt. Dat. Bernæ,* 13 *januari* 1567.

[*Sig.*] N. GALLIARD.

Avant la fin de cette même année 1567, N. Galliard fut nommé ministre titulaire (*prédicant*) à Bellerive, village proche d'Avenches, dans le Vully:

1567. Novemb. 21. *Der Class zu Ietterlingen gethanen electionen etlicher predicanten, namlich maistre Jehan Goellon, jetziger predicant zu Bellerive gen Wiblispurg an Hortini statt, und dahin gen Bellerive Nicolas Galliard, Helfer zu Wiblispurg und an s[ie] statt Jehan Fabry, der Stipendirten einer zu Losanna, denne auch gen Combremont Anthoine Tafer, predicant zu Constantine, bestetiget.*

(*Rathsmanual*, nº 372, p. 291).

N. Galliard fut, comme nous l'avons dit, reçu citoyen de Morat en 1570, et son fils *Jacques* naquit à Cotterd (près d'Avenches) en 1571. Les registres de l'état civil de la paroisse de Cotterd portent en outre, en l'année 1574 :

Gabriel Galliard, fils de N. Galliard ministre, fut baptisé le treize en apvril.

N. Galliard, dont la première femme nous est d'ailleurs inconnue, se remaria en 1582 avec *Isabelle Tschierry* ou plutôt *Thierry*, fille de Pierre, de Lugnorre (village du canton de Fribourg, dans le Vully). Le « traité de mariage » est du 19 novembre.

En 1585, par acte passé le 27 octobre devant J. Peter, notaire à Morat, Pierre Thierry reconnaît devoir « trente gros lausannois de rente annuelle et perpétuelle » à « honnorable et sçavant Nycolas

Galliard, ministre à Mostié (Môtier, en face de Morat), au nom d'Ysabel Thierry sa femme ».

En 1594, par acte passé le 3 mai devant Pierre Gilliard, notaire et clerc juré à Morat, honorable Nicolas Galliard fait réemption de la rente annuelle de « trente livres petite monnoye » promise à *François Collon* de Mouldon, habitant à Morat, par *Pierre de la Pierre* de la paroisse de Curginoz, par acte du 6 juillet 1540. Quittance est donnée à N. Galliard par J.-J. Collon.

En 1596, le 10 octobre, le testament de *Barbette Galliard* est ouvert à l'instance de docte Nycolas Galliard, par Anthoyne Roz, de Môtier, notaire. La date de 1595, admise jusqu'à présent comme celle de la mort de N. Galliard, serait donc à rectifier.

Les archives de Berne renferment encore le serment prêté par Samuel Galliard (fils de Nicolas?), maître d'école à Moudon, dans la vallée de la Broye, entre Payerne et Lausanne.

1600. *Cal. Januarii. Ego Samuel Galliardus, electus ludimagister meldunensis scholæ a spectabilibus ministris classis Paterniacensis et confirmatus ab amplissimo et illustrissimo senatu Bernensi, obtestor me fideliter secturum verbum* τῆς ἀληθείας *et secturum scholam illam. In cujus rei fidem nomen meum apposui cal. januarii* 1600.

[Sig.] Samuel Gaillardus,
moratensis.

(*Aus dem Rodel n°* 1 *der geleisteten Eide neuerwählter Pfarrherren*, 1546-1607; art. 1062).

Le nom de Galliard revient une fois encore, à la fin du XVIIe siècle :

1684. *Decemb.* 13. *Petrus Galliard, constitutus pastor ecclesiæ Rottelfingensis, juramentum fidelitatis præstitit die* 13 *decembris* 1684.
(*Ibidem*, 1607-1766, art. 1105).

Notons enfin, à titre de curiosité, que le château de Saint-Éloi, près de Longjumeau, sur l'emplacement de l'ancien prieuré de Théodore de Bèze, appartient depuis 1897 à une famille protestante : M. et Mme Hanhart, née Lœw, et que leur gendre, M. Jacquesson, de Châlons-sur-Marne, croit appartenir à la famille du prieur *Noël Jacqueson*, chanoine du diocèse de Châlons (*Bulletin*, 1898, p. 396), qui précéda Théodore de Bèze.

Jacques Pannier.

Le Gérant : Fischbacher.

5525. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — Motteroz, directeur.